



Institut Royal Supérieur de Défense



LA DÉFENSE

FOCUS PAPER 31
Juin 2015

Vers une érosion du soutien à la dissuasion nucléaire française ?

André Dumoulin

Vers une érosion du soutien à la dissuasion nucléaire française ?

André Dumoulin

ISSN 2295-0915

Une version électronique du présent document est disponible et peut être téléchargée depuis notre site Internet www.irsd.be

Les vues exprimées au sein du présent document sont celles de l'auteur et ne représentent pas nécessairement celles de l'Institut Royal Supérieur de Défense, de la Défense belge ou du gouvernement belge.

Prière d'adresser vos questions, commentaires et remarques à :
Direction du Centre d'Etudes de Sécurité et Défense
Institut Royal Supérieur de Défense
Avenue de la Renaissance, 30
1000 Brussels
ou par email à : +IRSD-CESD-SCVD@mil.be

L'auteur



André Dumoulin est chercheur au Centre d'études de sécurité et de défense de l'Institut royal supérieur de défense et chargé de cours à l'Université de Liège.

Ses centres d'intérêt sont la sécurité-défense européenne, la politique de défense de la France et les questions de dissuasion nucléaire.

Résumé

Après la mise en évidence de l'évolution des interrogations doctrinales françaises et l'argumentaire favorable ou défavorable à la poursuite de la politique nucléaire de l'Hexagone, se pose, au final, la question de déterminer où se situe le curseur dans ce jeu très récent de la légitimation/déligitimation, tenant compte également des débats doctrinaux du passé où perdurent certaines zones grises autour des charges de faible puissance.

Au vu des argumentaires, nous pouvons considérer que la planification nucléaire française semble protégée, sauf accident ou incident grave en matière de sécurité, de défense ou de sûreté¹. La conférence de presse du président de la République du 5 février 2015 annonce une modernisation de la force de dissuasion nucléaire « autant qu'il est nécessaire et toujours avec le principe de suffisance ». Il s'agit de bien de penser à trente ans et au renouvellement de la flotte de sous-marins nucléaires lance-engins (SNLE). La posture reste prudente car l'environnement ne prédispose pas à « baisser la garde ». Aussi, la conférence de suivi du traité de non-prolifération (TNP) prévu au printemps 2015 ne devrait pas avancer d'élément majeur en termes de désarmement. De même, les événements russo-ukrainiens auront pour effet de figer les politiques de réduction des potentiels nucléaires de théâtre et effacer toute idée d'un nouveau traité sur les armes nucléaires dites tactiques.

Reste que plusieurs événements internationaux ont mis en avant les thèses abolitionnistes autour d'ONG, de personnalités militaires et politiques et de campagnes de sensibilisation de niveau mondial auxquelles répondit la thèse « puriste » qui repose sur l'idée que la sécurité n'est pas proportionnelle au nombre réduit d'armes nucléaires.

En outre, la mise en évidence des risques sanitaires et environnementaux autour des conséquences de l'emploi des armes nucléaires pourrait, à terme, imposer aux puissances nucléaires en général et à la force nucléaire française en particulier un effort de pédagogie doctrinale tout autant qu'une intensification des recherches/développements sur une réduction de puissance des charges embarquées associée éventuellement à une plus grande capacité de perforation. Toute autre formule de contestation que celle relative aux effets environnementaux et qui reposent sur des critères objectifs restera lettre morte. Les critiques dites idéologiques seront rapidement contournées, minimisées ou contrecarrées par des arguments reposant sur le principe de précaution et la réalité géopolitique actuelle et à termes prévisibles.

Relevons aussi qu'un soutien européen au financement du nucléaire français - une façon de répondre et résoudre éventuellement les critiques budgétaires sur le coût du nucléaire et sur certaines contestations de l'Armée de Terre ou du ministère des finances - semble difficile à imaginer pour bien des raisons.

¹ Pour une description de l'argumentaire sur le soutien au concept de dissuasion nucléaire en général, cf. Bruno Tertrais, Défense et illustration de la dissuasion nucléaire, *Recherches & documents*, n°5, FRS, Paris, 2011 ; audition de Bruno Tertrais, Commission de la défense nationale et des forces armées, Assemblée nationale, Paris, 28 janvier 2014 ; Bruno Tertrais, « La dissuasion nucléaire : quelle légitimité ? », *Diplomatie*, n°17, Areion, Paris, octobre-novembre 2013, pp. 80 et sv.

Nonobstant, le discours de la dissuasion française devra à l'avenir reposer sur une clarification doctrinale adaptée et sur une pédagogie renouvelée. Il y va de sa crédibilité et de son soutien, y compris dans le relationnel franco-britannique. Une condition finale étant aussi qu'au-delà du principe de précaution empêchant encore d'imaginer son effacement sans risque dans le monde incertain qui est le nôtre, le discours de la dissuasion doit rester « pur » et de stricte suffisance dans ses moyens de persuasion.

Il s'agira probablement de naviguer dans un champ argumentaire balancé - entre les lobbies nucléaires au sein de l'armée française et d'autres groupes de militaires et de civils prêts à voir s'effacer ou réduit cette puissance spécifique - et qu'a bien illustré le général Bentégeat : « Il n'y a aucune raison de s'agenouiller devant le « dieu nucléaire », pas plus d'ailleurs qu'il n'y en a de le répudier définitivement pour des raisons tenant à la foi »².

Mots clefs : Dissuasion, France, programmes nucléaires, contestation, révision.

² Audition du général (2S) Henri Bentégeat, sur la dissuasion nucléaire, Commission de la défense nationale et des forces armées, Compte rendu, Assemblée nationale, Paris, 9 avril 2014.

Table des matières

L'auteur	i
Résumé	iii
Table des matières	v
Acronymes et abréviations	6
Introduction	9
Rétroactes doctrinaux	11
1. Le débat récurrent sur la doctrine d'emploi	12
2. Entre inflexion doctrinale, orthodoxie nucléaire et attente stratégique	15
3. Réflexions stratégiques au présent pour le futur	16
a) Relationnel entre discours, puissance et flexibilité	16
b) Place de la dissuasion face au terrorisme nucléaire	18
c) De l'introduction de la notion de fort au faible	19
De la contestation du nucléaire français	21
1. L'argumentaire international	21
2. L'argumentaire national	25
Lignes de forces du soutien à la dissuasion nucléaire française	29
1. L'argumentaire international	29
2. L'argumentaire national	34
La question européenne et la place de la Belgique	41
Conclusion	47
Annexe 1: Les thèmes des quatre stratégestes	49
Annexe 2 : L'école « opératoire » de Jacques Baumel	51
Types de charges nucléaires françaises (1963 – 2015)	53
Annexe 4 : Message du Pape François à Sébastien Kurtz, Président de la conférence de Vienne de décembre 2014	55
Bibliographie	57

Acronymes et abréviations

ADM	Armes de destruction massive
AE	Affaires étrangères
AMPGN	Association médicale pour la prévention et contre la guerre nucléaire
ASMP-A	Air-sol moyenne portée-Amélioré
CBRN	Chemical, Biological, Radiological and Nuclear
CBW	Chemical and Biological Warfare
CD	Conférence du désarmement
CEA	Commissariat à l'énergie atomique
CEMA	Chef d'état-major des armées
CESD	Centre d'études de sécurité et défense
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
CR	Cadre de réserve
CREC	Centre de recherche des écoles de Saint-Cyr Coëtquidan
DCNS	Directions des Constructions et Armes Navales
DGA	Délégation générale de l'armement
CTBT	Comprehensive Test Ban Treaty
EUCOM	European Command (United States)
EUISS	European Union Institute for Security Studies
FANu	Force aérienne nucléaire
FR	France
FRS	Fondation pour la recherche stratégique
GPN	Groupe des plans nucléaires
DGA	Direction générale de l'armement
DN	Défense nationale
DSI	Défense & sécurité internationale
FATAC	Force aérienne tactique
FEDN	Fondation pour les études de défense nationale
FRS	Fondation pour la recherche stratégique
GPS	Global Positioning System
ICBM	Intercontinental Ballistic Missile
IESUE	Institut d'études de sécurité de l'Union européenne
IFOP	Institut français d'opinion publique
IFRI	Institut français de relations internationales
IHEDN	Institut des hautes études de défense nationale
INF	Intermediate Nuclear Force
IOC	Initial Operational Capability
IRIS	Institut des relations internationales et stratégiques
IRSD	Institut royal supérieur de défense
IRSEM	Institut de recherche stratégique de l'École militaire
KT	Kilotonne
LEP	Life Extension Program
LMP	Loi de programmation militaire

LRB	Long Range Bomber
LRS-B	Long-Range Strike Bomber
MAD	Mutual Assured Destruction
NATO	North Atlantic Treaty Organization
MRTT	Multi Role Tanker Transport
NBCR	Nuclear, Biological, Chemical and Radiological
NRBC-E	Nucléaire, radiologique, biologique, chimique et explosive
NRP	Nuclear Posture Review
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
OPEX	Opération extérieure
OTAN	Organisation du traité de l'Atlantique nord
PIB	Produit intérieur brut
PNND	Parliamentarians for Nuclear Non-Proliferation and Disarmament
PS	Parti socialiste
PSDC	Politique de sécurité et de défense commune
RPR	Rassemblement pour la République
R&D	Recherche et développement
R&T	Recherche et technologie
SCALP	Système de croisière conventionnel autonome à longue portée
SGDN	Secrétariat général de la défense nationale
SGDSN	Secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale
SNLE	Sous-marin nucléaire lance-engins
SSBN	Sub-Surface Ballistic Nuclear
START	Strategic Arms Reduction Treaty
TNO	Tête nucléaire océanique
TNP	Traité de non-prolifération
UDC	Union démocratique du centre
UDF	Union pour la démocratie française
UE	Union européenne
UEO	Union de l'Europe occidentale
UMP	Union pour un mouvement populaire
UNIDIR	United Nations for Disarmament research

Introduction

Ces dernières années et singulièrement en 2014, nous avons pu observer un phénomène de contestation visant la pérennité du nucléaire militaire français. Les critiques venaient d'horizons très disparates et visaient la dissuasion nucléaire en tant que doctrine, le choix des systèmes nucléaires face aux besoins dits « conventionnels », la question des conséquences environnementales ou la question des coûts. Ces éléments furent soutenues par l'analyse de l'environnement international, la perception de la menace prolifératoire (Iran, Corée du Nord, Arabie saoudite)³ et les interrogations multiples autour de sa pertinence en post-11 septembre. Les contestations furent alimentées aussi par les débats autour du retrait ou de la modernisation des bombes B-61 américaines, des risques d'indépendance écossaise sur les infrastructures nucléaires britanniques à Faslane⁴ ou des conséquences indirectes de la crise ukraino-russe sur l'article 5 de l'OTAN, y compris l'avenir de son volet nucléaire et même les velléités de Kiev de retrouver un « statut nucléaire ».

Nous assistons à l'émergence de pressions visant à dénoncer l'existence des armes nucléaires, à la fois dans le cadre des mouvements de paix et de la société civile autant que par les travaux des associations Global Zero et Nuclear Threat Initiative⁵, mettant en avant des argumentaires éthiques mais aussi politiques. Certains intervenants doutent du caractère dissuasif du nucléaire même face à une possible agression russe visant les États baltes membres de l'OTAN⁶ tandis que d'autres mettent en avant le risque d'accident nucléaire, l'accroissement du nombre d'acteurs nucléaires pouvant multiplier les risques d'un échec de la dissuasion⁷ ou l'approche dite humanitaire qui pose, comme par le passé avec les travaux de l'AMPGN ou sur l'hiver nucléaire, les effets sanitaires, environnementaux⁸ et climatiques de l'usage des armes nucléaires.

Certains hommes politiques et officiers à la retraite⁹ dénoncèrent également le nucléaire en tout ou en partie pour des raisons éthiques et stratégiques¹⁰ ; d'autres misant sur

³ Rémy Hémez, « La Corée du Nord : proliférateur mercenaire ? », *Revue de Défense nationale*, Paris, janvier 2015 ; Emmanuel Nal, « Doctrines nucléaires : spécificités du Pakistan et de la Corée du Nord », *Ibid.* ; Pierre Razoux, « Vers une nouvelle posture nucléaire israélienne ? », *Note de recherche stratégique* n°9, IRSEM, Paris, juin 2014.

⁴ Cependant, le référendum du 18 septembre 2014, aboutissant à la victoire du « non », a permis à Londres d'éviter un redéploiement de ses armes nucléaires.

⁵ Regroupant, entre autres, les anciens Secrétaires d'État américains Henry Kissinger et Georges Schultz, l'ancien Secrétaire à la Défense, le démocrate William Perry et le spécialiste Sam Nunn.

⁶ Hans M. Kristensen, « Why NATO should eliminate its tactical nukes, despite Russian belligerence », *Bulletin of the atomic scientists*, 9 mars 2014.

⁷ Cf. conférence internationale « Vers un monde sans armes nucléaires », Assemblée nationale, Paris, 26-27 juin 2014.

⁸ Conférences d'Oslo de mars 2013 et de Nayarit des 13 et 14 février 2014 sur l'impact humanitaire des armes nucléaires.

⁹ À savoir les généraux britanniques David Ramsbotham et Hug Beach, le général français Bernard Norlain, l'ancien Premier ministre français Michel Rocard, les anciens ministres français de la Défense, Paul Quilès, Alain Richard et Hervé Morin, les anciens Premiers ministres belges Jean-Luc Dehaene et Guy Verhofstadt, l'ex-Secrétaire général de l'OTAN, le Belge Willy Claes.

¹⁰ Joseph Cirincione, *Nuclear Nightmares: Securing the World Before it is too late*, Columbia University Press, 2013 ; James E. Doyle, « Why Eliminate Nuclear Weapons? », *Survival*, IISS, London, February 2013.

le déséquilibre budgétaire qui apparaîtrait entre les forces, entre les armes¹¹ : l'armée de Terre française étant « sacrifiée » à l'hôtel du nucléaire stratégique océanique et aérien. Au Royaume-Uni, on s'interroge aussi sur les coûts associés à la modernisation du programme nucléaire naval¹² sur fond d'ingénierie sous-marine à garantir.

Enfin, plusieurs publications mirent en lumière le caractère imprévisible de l'environnement international, créant les conditions d'une diversification du contenu de la dissuasion et ses représentations. La dissuasion est alors pensée avec des outils prioritairement « conventionnels » - armes hypervéloces, missiles de croisière perforants – alors que le nucléaire tend à être réservé à certains scénarios et enjeux spécifiques. Relevons que l'expression « dissuasion non nucléaire » est décrite dans l'article 8 de la nouvelle doctrine militaire de la Fédération de Russie et qui peut être vue comme une réponse aux guerres hybrides qui ne peuvent être gérées par la dissuasion nucléaire.

Ces contestations et interrogations aboutirent à des contre-feux à la fois doctrinaux¹³ et politiques, permettant le lancement de débats parlementaires contradictoires en France mais aussi au Royaume-Uni, en Belgique et aux Pays-Bas face à la politique officielle de non-confirmation et de non-infirmité de l'existence de dépôts.¹⁴

A l'opposé, plusieurs acteurs institutionnels, étatiques, militaires sectoriels ou industriels¹⁵, posèrent une série d'argumentaires de légitimation en faisant jouer le principe de précaution, sur fond d'instabilité internationale : la géopolitique mondiale interdisant toute « abaissement de la garde ». Nous assistâmes à l'organisation de conférences et colloques de soutien à la pérennité de la dissuasion nucléaire et particulièrement des composantes politiquement vulnérabilisées comme l'arme aérienne¹⁶.

Il nous paraît donc utile de pouvoir déceler où se situe maintenant le curseur dans ce bras de fer argumentaire. A-t-il été vraiment bousculé ? Où se situe maintenant le niveau de légitimation/dé légitimation autour de la dissuasion nucléaire française ? Un basculement doctrinal est-il imaginable ? Est-il fondé ? Est-ce un feu de paille comme la France l'a vécu plusieurs fois par le passé ?

¹¹ Vincent Desportes, « Repenser le nucléaire », *Engagement* n°100, Paris, automne 2013.

¹² Richard Scott, « Critical mass: re-energising the UK's naval nuclear programme », *Jane's International Defence Review*, July 2014.

¹³ Par exemples, Bruno Tertrais, « Défense et illustration de la dissuasion nucléaire », *Recherches & documents* n°5, FRS, 2011 ; Reaffirming the Utility of Nuclear Weapons », *Parameters* vol. 42 n°4, Winter-Spring 2013 ; André Dumoulin et Christophe Wasinski, *La dissuasion nucléaire française : Paramètres doctrinaux, politiques et techniques. Révolution ou inflexion de la stratégie en post-guerre froide (1990-2006) ?*, Ibidem n°1, Ecole royale militaire, Bruxelles, 2006 ; André Dumoulin, « Les inflexions de la stratégie nucléaire française », *Défense & Sécurité internationale*, Areion, Paris, juin 2006.

¹⁴ André Dumoulin, « Débat politique et intellectuel sur les armes nucléaires tactiques en Belgique », contribution à l'étude sur « *Les armes nucléaires tactiques et la sécurité en Europe* », FRS, Paris, 8 mars 2014 ; André Dumoulin, « L'avenir du préstratégique nucléaire en Europe », *Défense & Sécurité internationale* n° 35, Areion, Paris, avril-mai 2014, pp. 46 et sv.

¹⁵ Par exemple, Bruno Tertrais, « Défense et illustration de la dissuasion nucléaire », *Recherches & documents* n°5, FRS, 2011 ; Reaffirming the Utility of Nuclear Weapons », *Parameters* vol. 42 n°4, Winter-Spring 2013 ; André Dumoulin et Christophe Wasinski, « Justifier l'arme nucléaire. Le cas français dans les années 1990 », *Etudes internationales*, Université Laval, Québec, mars 2010.

¹⁶ Citons le colloque de Pierre Pascallon sur « L'avenir de la dissuasion nucléaire française » le 9 décembre 2013 à l'Assemblée nationale et le colloque sur « La composante aérienne nucléaire », Ecole militaire, Paris, 20 novembre 2014.

Rétroactes doctrinaux

La construction du cadre stratégique repose d'abord sur un travail de mise en forme (ou de « mise en récit ») de la pensée stratégique nucléaire¹⁷. La pensée en question produit tout d'abord un savoir de type imaginaire¹⁸. Ce savoir n'est pas enraciné dans une expérience empiriquement observable ; il n'existe pas d'histoires de la guerre nucléaire comme il existe une histoire des batailles que les officiers peuvent disséquer. Ce savoir est plutôt élaboré par un travail de modélisation, plus ou moins formel selon les auteurs, du comportement des personnes et des États. Souvent ils se structurent autour de deux pôles : l'acteur calculateur hyper rationnel ou l'acteur déterminé par sa culture (et considéré comme moins, peu ou non rationnel, mais jamais plus rationnel que les stratégestes français). Par ailleurs, ces modèles servent également à élaborer des scénarii tentant d'évaluer le futur. Dans l'ensemble, on a donc affaire à des constructions intellectuelles très abstraites. On notera aussi que c'est un savoir qui cherche la rupture par rapport au passé stratégique. Une pratique telle que la dissuasion, bien que largement associée au fait nucléaire, existe depuis bien avant ce dernier. Néanmoins, la majeure partie du corpus stratégique nucléaire ne prend pas (ou peu) appui sur des cas historiques préférant généralement mettre en avant la nouveauté du phénomène. A ce niveau, la modernité paraît être un synonyme de légitimité.

Pour les différents présidents de la République qui se sont succédé à la tête de la France, le nucléaire a toujours été la clef de voûte de la politique militaire du pays. Il s'agit de la préservation des intérêts vitaux que l'on ne souhaite pas préciser davantage¹⁹. L'indépendance, le rang et le leadership européen de la France sont assurés par une stratégie militaire de dissuasion²⁰ ; la démesure énergétique de cette munition spéciale devant rendre crédible la circonspection par l'adversaire. Elle est une arme « d'interdiction ». Bref, l'arme nucléaire est bel et bien une arme politique qui sert la dissuasion ; l'effet dissuasif étant pratiquement impossible avec des forces classiques, tel que nous l'enseigne l'histoire.

La stratégie nucléaire française repose sur le postulat selon lequel la dissuasion ne doit pas être dépendante de l'évolution de la perception de la menace, mais de la préservation de ses propres intérêts vitaux qui peuvent évoluer quelque peu mais qui sont associés à la défense du territoire. Dès lors, le nucléaire n'est pas considéré comme une arme de combat selon le principe d'échanges nucléaires sur le champ de bataille régional ou de théâtre organisant une guerre nucléaire limitée. L'idée est bien plutôt de donner à l'arme nucléaire une fonction exclusivement « défensive » quand bien même les outils peuvent être perçus comme « offensifs ». La dialectique nucléaire française va jouer dans l'incertitude, fondant par essence un des grands principes de la dissuasion.

Comme nous pouvons le supposer, l'idéal technique nucléaire résulte d'un premier maillage qui repose lui-même sur les interactions existant entre le travail d'énonciation

¹⁷ Paul Ricoeur, *Temps et récit*, 3 tomes, Seuil, Paris, 1983-1985.

¹⁸ Emmanuel Adler, « The Emergence of Cooperation: National Epistemic Communities and the International Evolution of the Idea of Nuclear Arms Control », dans *International Organization*, vol. 46, n°1, hiver 1992, pp. 107-109.

¹⁹ Relevons que le président Jacques Chirac avait, dans un discours, précisé quelque peu où se situait une partie de ceux-ci, en parlant des approvisionnements énergétiques et des groupes terroristes.

²⁰ Bruno Colson, « la culture stratégique française », dans *Stratégie*, n°53, FEDN, Paris, 1992, p. 39.

politique et la réflexion stratégique menée et formulée par Raymond Aron²¹ (et sa célèbre formule de l'ère nucléaire : « paix impossible, guerre improbable ») mais aussi et surtout par les quatre grands stratégestes nucléaristes militaires français – les généraux Ailleret, Beaufré, Gallois et Poirier – qui alimentent la réflexion intellectuelle des milieux militaires, académiques et religieux, avec cette culture du maniement du discours abstrait recherchant une forte rationalité (voir annexe 1).

1. Le débat récurrent sur la doctrine d'emploi

Nous eûmes également les débats passionnés hexagonaux qui eurent lieu au milieu des années 90 avec le concept du « fort au fou ». Autour de ce révisionnisme nucléaire français apparut une école de pensée française pour qui la dissuasion nucléaire devait s'adapter au nouveau paysage géostratégique au point d'envisager la flexibilité des outils nucléaires avec le principe de frappes sélectives, dotation en armes de très faible puissance et l'usage, si nécessaire, d'armes nucléaires subkilotoniques sur des théâtres extérieurs au sanctuaire national, hors du cadre classique de la dissuasion pure²² et du tout anti-cités.

Une première école de pensée dite plus opérationnelle apparut, considérant l'arme nucléaire comme pouvant être employée dans des stratégies contre-forces. Cette école fut généralement associée au RPR (avec des personnalités tels que Pierre Lellouche et Jacques Baumel), à une partie de l'UDF et à des membres du ministère de la Défense. Elle dépasse cependant un clivage gauche-droite. Certains socialistes se sont effectivement ralliés à l'école plus opérationnelle. La base de l'argumentation de cette approche reposait en premier lieu sur une critique de la valeur de la dissuasion en tant que construction intellectuelle occidentale. Nombre de commentateurs se sont alors demandé si les concepts de dissuasion du faible au fort et du pouvoir égalisateur de l'atome ont encore une réelle valeur après la guerre froide dans un univers où les conflits devenaient de plus en plus régionaux (Cf. analyse du député Jacques Baumel, annexe 2 dans le présent ouvrage). Il est également envisagé qu'une nouvelle doctrine soit taillée sur mesure pour répondre à des menaces plus diversifiées. En août et septembre 1993, Henry de Roquefeuil, colonel dans l'armée de l'air, écrivit : « Aujourd'hui la menace conventionnelle n'est plus la seule à entrer en ligne de compte. La dissuasion doit également être efficace contre une menace nucléaire, biologique ou chimique brandie par un pays plus faible. Dans l'esprit d'un adversaire potentiel, la crainte de la riposte nucléaire française doit être plus forte que l'avantage retiré d'une attaque missile ou aérienne isolée. C'est la dissuasion du fort au faible »²³. D'autres commentateurs furent plutôt favorables à une doctrine incluant des « frappes décapitantes ». La justification était identique. Les auteurs mirent en avant la diminution des dommages « collatéraux » par l'utilisation d'armes miniaturisées et précises qui se limiteraient à tuer les responsables politiques ennemis. La modification de la doctrine répondait ici, en dernière instance, à une justification éthique combinée à une argumentation d'efficacité²⁴.

²¹ Cf. Raymond Aron, avec ses ouvrages : *Le grand débat : initiation à la stratégie atomique*, Calmann-Lévy, Paris, 1963 et *Penser la guerre, Clausewitz*, Gallimard, Paris, 1976.

²² Cf. sur cette période Pierre Pascallon (dir.), *Quel avenir pour la dissuasion nucléaire française ?* Bruylant, Bruxelles, 1996 ; Pascal Boniface, *Contre le révisionnisme nucléaire*, éd. Ellipses, Paris, 1994 ; Bruno Tertrais, *L'arme nucléaire après la guerre froide*, Ed. Economica, Paris, 1994 ; André Dumoulin, *L'avenir du nucléaire militaire*, La Documentation française, Problèmes politiques et sociaux n°854, Paris, 16 mars 2001 ; Pascal Boniface, *Repenser la dissuasion nucléaire*, Ed. de l'Aube, Paris, 1997.

²³ Henry de Roquefeuil, « Les composantes air de la dissuasion nucléaire aujourd'hui et demain », *Défense nationale*, Paris, août-septembre 1993, p. 41.

²⁴ Le comité « Éthique de l'armement », « Éthique et armements nucléaires », *Cahiers de la Fondation des Etudes de Défense Nationale*, Hors Série n°2, Paris, mai 1998, p. 22. Le comité était composé de Jean-Paul Charnay, Jean Klein, etc.

Au sein du monde politique, une première salve de critiques fut lancée en 1991 contre la dissuasion traditionnelle. Plusieurs parlementaires étaient en faveur de l'évolution de la doctrine prenant en compte la possibilité de mener des attaques de précision. Il semblait clair que l'expérience de la guerre du Golfe – où l'on se demandait s'il serait possible de dissuader Saddam Hussein d'utiliser des armes dites de destruction massive – a joué un rôle dans la formation de leurs critiques²⁵. On assista alors à la montée d'un discours mettant en avant l'idée d'une stratégie plus persuasive ou plus coercitive. La stratégie envisagée reposerait soit sur des moyens classiques, soit sur des moyens nucléaires miniaturisés²⁶. Les tenants de cette approche désiraient faire évoluer la doctrine vers des concepts antiforces, et non plus anti-cités²⁷. Ces idées furent partagées non seulement par Xavier de Villepin (UDC), mais aussi par Jacques Baumel (RPR) et Pierre Joxe (PS)²⁸. On découvrit une position similaire chez Marisol Touraine, mais avec une nuance de taille : celle de favoriser les doctrines de non-emploi en premier²⁹. Derrière la volonté de passer à une doctrine antiforces se retrouvait souvent une justification morale : réduire les dommages « collatéraux ». Ces débats seront relayés au niveau ministériel. Le 2 septembre 1993, le ministre de la Défense François Léotard s'exprima à l'IHEDN en faveur d'une réflexion sur des « frappes crédibles et adaptées pour dissuader des adversaires éventuels dotés d'un arsenal rustique et limité »³⁰. Plusieurs articles publiés dans *Défense nationale* en février 1993 complétèrent les vues du ministre³¹.

La parution du Livre blanc de 1994 donnera un relatif coup d'arrêt à ce débat. Le document se fit pourtant très discret sur le sujet ; il ne défendit pas le concept antiforce d'une doctrine plus offensive mais ne fit aucune publicité non plus pour la notion de dissuasion anti-cité³². Les prises de position positives à l'encontre d'une doctrine nucléaire plus offensive ont donc nettement diminué depuis, sans pour autant disparaître complètement³³. A titre d'exemple, en février 1994, un rapport écrit suite à une initiative parlementaire, ce qui est assez rare, évoque la nécessité d'adapter la doctrine nucléaire à des attaques limitées.

A l'époque, les tenants de la pureté du discours de la dissuasion gagnèrent la partie. Il s'agissait d'affirmer que toute réflexion européenne sur les outils nucléaires devait obligatoirement aboutir à une interdiction en matière d'introduction de charges nucléaires de

²⁵ Sur les leçons de la guerre du Golfe par rapport à la problématique de la dissuasion par précision, voir Jean Compagnon, « Pourquoi Saddam Hussein n'a-t-il pas employé l'arme chimique », *Défense nationale*, Paris, juillet 1991, pp. 57-61 ; André Dumoulin, « la non-utilisation des armes chimiques durant la seconde guerre du Golfe », colloque sur The 2nd War and CBW Threat », VUB, Bruxelles, 29 novembre 1991.

²⁶ Alain Cadix, « De la persuasion », *Défense nationale*, Paris, juillet 1992, p. 100.

²⁷ Xavier De Villepin, « La dissuasion nucléaire a-t-elle un avenir ? », *Défense nationale*, Paris, avril 1992, pp. 70 ; id., « Débat : L'avenir de la dissuasion », *Relations internationales et stratégiques*, n°6, IRIS, Paris, été 1992, pp. 125-129.

²⁸ Pascal Boniface, « La France » dans *L'Année stratégique 1993*, op. cit., pp. 3-17 ; Joël-Pascal Biays, « Défense de la France – 1993 », art. cit., pp. 31-40.

²⁹ Marisol Touraine, « Le facteur nucléaire après la guerre froide », *Politique étrangère*, vol. 57, n°2, IFRI, Paris, été 1992, pp. 395-405.

³⁰ François Léotard, « L'effort de défense : une volonté politique », *Défense nationale*, Paris, octobre 1993, p. 13 (texte issu du discours devant les auditeurs de l'IHEDN du 2 septembre 1993).

³¹ Henri Conze et Jean Picq, « L'avenir de la dissuasion nucléaire », *Défense nationale*, Paris, février 1993, pp. 13-27 ; Jean Bertemier, « Essais nucléaires et dissuasion », *Défense nationale*, Paris, février 1993, pp. 29-38 ; François Chambon, « La prolifération nucléaire en 1992 », *Défense nationale*, Paris, février 1993, pp. 39-52 ; Jacques Bonnemaison, « Conclusions pour la suite du débat », *Défense nationale*, Paris, février 1993, pp. 53-55.

³² Louis Gautier, *Mitterrand et son armée – 1990-1995*, Grasset, Paris, 1999, p. 269.

³³ Ainsi, voir par exemple : Henri Paris, « La dissuasion nucléaire au regard du « Livre blanc » et de la programmation militaire : continuité ou changement de cap », dans Pierre Pascallon, *Quel avenir pour la dissuasion nucléaire française ?*, op. cit., pp. 83-88 ; Jean Salavan, « Esquisse d'une stratégie nucléaire de coercition (du fort au fou?) », dans *Ibid.*, pp. 115-130 ; Jean Betermier, « Intervention », dans *Ibid.*, pp. 233-245.

faible puissance ou de charges variables aux effets collatéraux réduits, dans la mesure où ces systèmes d'armes particuliers pourraient mener à une banalisation, à une altération du principe de la dissuasion, « puisque c'est précisément parce que l'arme nucléaire est une arme de terreur aux effets collatéraux effroyables que tout adversaire est contraint d'estimer le coût maximal qu'il lui faudra payer, s'il s'en prend aux intérêts vitaux d'un État possédant (cette) capacité nucléaire »³⁴. Les armes nucléaires de faible puissance semblaient conceptuellement favoriser plus facilement l'engagement nucléaire puisque les dommages à subir seront « acceptables ».

Pour Laurent Fabius, « les armes du champ de bataille, dites décapitantes, chirurgicales, de faible puissance, allient une dangereuse sélection des énergies, des cibles, des effets, abaissent le seuil nucléaire et déstabilisent la dissuasion », estimant que les armes "utilisables" ont le grave défaut de pouvoir être utilisées³⁵.

Si « l'on ne voit pas pourquoi un dictateur fou serait plus aisément dissuadé par des micro-charges nucléaires que par la menace d'une vitrification généralisée de son pays »³⁶, toute introduction d'armements nucléaires modulaires de faible puissance dans l'arsenal nucléaire français pouvait contenir les germes d'une altération de la doctrine vers l'opératoire au nom d'une expression "menace Sud" qui ne serait qu'une vision trop carrée de la prolifération nucléaire dans le monde³⁷.

Pour Pascal Boniface, « il ne faut pas raisonner en fonction de l'identité, de l'agresseur mais par rapport à ce qui est en jeu, c'est-à-dire le sanctuaire ou les intérêts vitaux. Et là il n'y a que deux solutions : soit l'atteinte est majeure et elle est donc justifiable d'une riposte nucléaire : soit elle est limitée et la frappe nucléaire est disproportionnée. Les propositions de recours à des modes "plus souples" ou "plus flexibles" de dissuasion ne sont que le retour aux vieux démons de domestication de l'arme nucléaire pour la rendre utilisable (...) Toute dérive vers un concept d'emploi des armes nucléaires doit être écartée. C'est pourquoi il ne faut pas se doter d'armes nucléaires de faible puissance car elles viendront remplir un rôle qui doit rester celui des armes conventionnelles ». Bref, on ne fait pas de la tactique avec de l'atome.

En d'autres mots, pour rester crédible, la dissuasion nucléaire ne peut être confondue avec la rétorsion. Le verrou fut renforcé par le président Chirac le 10 septembre 1995 : « La position que j'ai prise dès le mois de juin, c'est que la France n'accepterait pas qu'on fasse une nouvelle génération d'armes, d'autant plus dangereuses qu'elles sont petites et qu'il est donc tentant de les utiliser ».

L'attention critique des « puristes » devait porter sur les concepts de modélisation, de charges réglables, du principe du panachage et de la performance des systèmes, pouvant aboutir à une réintroduction du nucléaire tactique et de bataille sur des systèmes capacitaires stratégiques. Pour les tenants d'une vision classique de la dissuasion nucléaire, une pause technologique devrait être imposée par les politiques avec d'autant plus de crédibilité que l'environnement international pourrait la justifier et que des doutes seront toujours émis sur des nouvelles armes dont le CTBT aura interdit l'épreuve de la réalité, à savoir les essais nucléaires en vraie grandeur.

³⁴ Frank-Emmanuel Caillaud, « Contre-prolifération : dissuasion et emploi de l'arme nucléaire par le proliférant », dans *Relations internationales et stratégiques*, n°20, IRIS, Paris, hiver 1995, p. 63.

³⁵ Laurent Fabius, « La dissuasion, fondement de la souveraineté, nationale ou fardeau politique ? », Actes du colloque, "La France, la dissuasion nucléaire et l'Europe", dans *Relations internationales et stratégiques*, n°22, IRIS, Paris, 1er trimestre 1996.

³⁶ François Heisbourg, "La politique de défense à l'aube d'un nouveau mandat présidentiel", dans *Politique étrangère*, IFRI, Paris, 1er trimestre 1995, p. 78.

³⁷ *DD&E*, vol. 11, n°2, Bruxelles, 25 septembre 1995, p. 15.

2. Entre inflexion doctrinale, orthodoxie nucléaire et attente stratégique

Avec la fin de la guerre froide et tout au long des années 1990, les armes nucléaires ont d'abord connu un processus de délégitimation populaire au sein des nations occidentales. Ce phénomène est, entre autres, tout ce qu'il y a de plus flagrant aux États-Unis³⁸. En France, un certain consensus existait traditionnellement pour le maintien de l'arme nucléaire. Mais, avec la fin de la guerre froide, il s'est trouvé partiellement entamé³⁹.

Dans ce contexte, la meilleure justification des défenseurs du nucléaire resta la plus simple : une garantie contre l'incertitude par la sanctuarisation du territoire. Tel est l'argument sous-jacent et consensuel, de tous ceux qui défendirent la conservation de l'arme nucléaire par la France. Cet argument « butoir » était déjà contenu dans la réflexion du père fondateur de la stratégie nucléaire française, l'amiral Castex⁴⁰.

Cependant, quelques auteurs ont lancé une réflexion générale sur l'avenir de la dissuasion. Pour Alain Joxe, le monde des années 1990 est entré dans une ère stratégique nouvelle où la dissuasion a perdu sa raison d'être. Les conflits de basse et moyenne intensité qui pullulent mettent l'accent sur les forces dites classiques et leurs capacités de projection. Les anciennes règles de la dissuasion correspondraient à une pensée révolue. Joxe constate néanmoins que « la doctrine française [avec le concept de suffisance]⁴¹, qu'on le veuille ou non, fournit aujourd'hui la seule base logique permettant au désarmement nucléaire de progresser vers un stade de "dissuasion minimale" »⁴². Quand la plupart des conflits post-guerre froide sont des conflits périphériques et asymétriques, le nucléaire tend à perdre de sa visibilité et de son « utilité »⁴³, alors que pour Pierre Hassner, avec la prolifération, le confort de la dissuasion durant la guerre froide, est révolu⁴⁴. Dans le même ordre d'idées, le général Poirier postula déjà à l'époque que notre monde est devenu celui de la multipolarité et du polycentrisme ; nous vivons à l'heure de l'hypercomplexité⁴⁵. Bref, les questionnements sont nombreux sur des problèmes aussi divers que les nouvelles menaces, la prolifération, l'avenir de la Russie, etc.⁴⁶

Face à ces nouveaux défis, va se poser la question de la mise en ordre doctrinale. Plusieurs « écoles de pensée » vont apparaître. Une première prône une dissuasion plus

³⁸ Cf. Bruno Tertrais, « États-Unis : vers un rejet du nucléaire », dans *Défense nationale*, Paris, août-septembre 1995, pp. 53-66. Voir aussi Stephen J. Cimbala, « Nuclear Weapons in the New World Order », dans *The Journal of Strategic Studies*, vol.16, n°2, June 1997, pp. 173-199 ; Patrick J. Garrity, « The Depreciation of Nuclear Weapons in International Politics : Possibilities, Limits, Uncertainties », dans *The Journal of Strategic Studies*, vol. 14, n°4, December 1991, pp. 463-514. On consultera aussi les articles de la revue *Foreign Affairs* du début des années 90.

³⁹ Cf. David S. Yost, « La dissuasion nucléaire en question ? », dans *Politique étrangère*, n°2, IFRI, Paris, été 1990, pp. 389-407 ; Pascal Boniface, « L'opinion publique française et l'arme nucléaire », dans *La revue internationale et stratégique*, n°35, IRIS, Paris, automne 1999.

⁴⁰ Cf. par exemple, Marcel Duval, « Histoire et doctrines nucléaires », dans *Défense nationale*, Paris, mai 1996, pp. 53-56.

⁴¹ A propos des implications du concept de suffisance avant 2000, cf. Bruno Tertrais, « La dissuasion nucléaire française après la guerre froide : continuité, ruptures, interrogations », dans *Annuaire français de relations internationales*, Bruylant, Bruxelles, 2000, pp.763-766.

⁴² Alain Joxe, *Le cycle de la dissuasion (1945-1990) – essai de stratégie critique*, La découverte/FEDN, Paris, 1990, p. 6.

⁴³ Guillaume Parmentier, *Le retour de l'histoire – Stratégie et relations internationales pendant et après la guerre froide*, Complexe, Bruxelles, 1993, p. 253.

⁴⁴ Pierre Hassner, « Le XXe siècle, la guerre et la paix » dans son ouvrage *La violence et la paix*, Le Seuil, Paris, 2000 (1995), Paris, p. 332.

⁴⁵ Lucien Poirier, *La crise des fondements*, Economica/ISC, Paris, 1994, pp. 139-143.

⁴⁶ Voir aussi Pierre Marie Gallois, « A la charnière des siècles, de bouleversements en turbulences », dans *Défense nationale*, mai 1992, pp. 23-36 et Claude le Borgne, « Le désordre stratégique », dans *Défense nationale*, Paris, mars 1991, pp. 51-59.

agressive souvent appelée dissuasion du fort au faible ou du fort au fou. Les tenants de cette école prônent des stratégies dites d'emploi (« War-fighting » ou « War-winning » dans le jargon en anglais) ou, à tout le moins, des stratégies de coercition (cf. supra). Une deuxième école tend simplement à vouloir perpétuer la dissuasion telle qu'elle existe. La troisième s'apparente au concept anglo-saxon de dissuasion virtuelle. Elle propose de placer les armes nucléaires dans un état de latence. Et enfin la quatrième se fait le chantre d'un début de « conventionnalisation » de la dissuasion, au moins en ce qui concerne l'avertissement préstratégique⁴⁷. Seules les deux premières écoles furent fortement médiatisées.

Si Mitterrand condamna les « dérives doctrinales » (ni attaques « décapitantes », ni attaques chirurgicales nucléaires) et réitéra l'importance du moratoire sur les essais nucléaires⁴⁸, Jacques Chirac précisa en partie la notion d'intérêts vitaux associés de facto à la doctrine nucléaire⁴⁹.

Ce retour discret au débat du « fort au fou » revu et corrigé ou plutôt du « fort à l'adversaire déraisonnable »⁵⁰ par le président Chirac exprimait une volonté d'adaptation de la stratégie aux réalités en ajoutant à la doctrine nucléaire à la française le concept de décapitation politique (« leadership targeting »), militaire et probablement antivaleurs (cibles économiques) pour répondre aux enjeux d'un conflit qui ne serait pas nécessairement la survie même de la France. Il s'agira dorénavant de suivre l'évolution technique des outils nucléaires français déjà planifiés vers une plus grande précision et vers de plus faibles puissances ; cela sans aboutir aux micro-charges sur le mode américain qui, elles, peuvent favoriser la porosité entre le conventionnel et le nucléaire et donc vers les concepts d'emploi. On veut sortir du tout ou rien, mais en fixant politiquement des planchers, tout en mettant en avant les risques de prolifération, la menace terroriste ADM et la volonté de garantir les approvisionnements énergétiques. Quant à Nicolas Sarkozy, il en revint à une certaine orthodoxie en laissant les intérêts vitaux non précisés, en les laissant dans dans le brouillard des interprétations. Il faut garantir l'incertitude et l'ambiguïté, et sortir de définitions trop précises comme ce fut le cas avec Jacques Chirac.

3. Réflexions stratégiques au présent pour le futur

a) *Relationnel entre discours, puissance et flexibilité*

Si les discours de 2001 et 2006 du président Chirac insistent sur le refus de produire des mini-nukes, rien n'est dit qu'en à la capacité de disposer de charges variables et modulables. Et si l'Élysée semble avoir abandonné l'idée de concevoir des micro-charges nucléaires, la France pourrait techniquement et facilement en disposer en "jouant" sur le réglage du tritium afin de descendre jusqu'à 0,5 KT ou en faisant de l'amorce nucléaire de la charge thermonucléaire, une arme à part entière de faible puissance.

⁴⁷ Ces subdivisions doivent beaucoup à l'article de YOST (David S.), « Nuclear Debate in France », *Survival*, vol. 36, n°4, IISS, Londres, Winter 1994-1995, pp. 113-139.

⁴⁸ Deux interprétations avancées à ce propos sont : (1) séduire les écologistes dans une période difficile pour le parti socialiste ; (2) la personnalité antimilitariste du président et son désir de faire oublier l'aventure du *Rainbow Warrior*. (Patrice Buffotot, *Le socialisme français et la guerre – du soldat-citoyen à l'armée professionnelle, 1871-1998*, Bruylant/LGDJ, 1998, Bruxelles-Paris, p. 423).

⁴⁹ Jacques Chirac, « Prolifération, non-prolifération, dissuasion », *Politique internationale*, n°56, Paris, été 1992, p. 29.

⁵⁰ Pour reprendre l'expression de Bruno Tertrais, colloque sur « L'avenir de la dissuasion française », Fondation Res Publica, Paris, 10 juillet 2006.

Une des têtes du missile Hadès sous cocon n'était-elle pas déjà une amorce ? Dès lors, la question des charges sélectives, variables et de faible puissance ne peut plus être un problème d'ordre technique mais d'ordre politico-militaire et de définition doctrinale⁵¹.

Reste que si la crédibilité du discours de la dissuasion passe par l'adaptation des charges vers une puissance énergétique plus limitée sans aboutir au concept de mini-nukes, c'est parce que le message qui doit être délivré ne peut plus jouer sur le tout ou rien. Aussi, la variation dans l'énergie⁵² des charges futures intégrée dans les programmes M-51/TNO de l'ASMP amélioré, participera de cette nouvelle considération, tout comme d'ailleurs la capacité de tir fractionné, modulaire, de panachage des futurs missiles SNLE. On estime que l'ASMP amélioré disposera de charges réglables vers le bas kilotonnique. Cette capacité de modularité est implicitement suggérée par le député rapporteur Antoine Carré qui, le 28 octobre 2003, précisait devant ses collègues de l'Assemblée nationale, que « le choix de s'engager définitivement dans la voie des armes robustes n'interdit pas toute évolution. Sous réserve de quelques adaptations de l'outil de simulation, il sera possible de répondre à l'avenir aux besoins d'adaptation tout en restant dans le même concept d'armes. Davantage qu'une miniaturisation, ce sont plutôt des questions de précision des armes, de variation de leur énergie et de maîtrise des effets collatéraux qui sont pertinentes. »⁵³.

Toute la difficulté est dès lors de refuser politiquement un estompement entre le nucléaire très basse puissance subkilotonnique et le conventionnel haute puissance (missile SCALP)⁵⁴ – bref s'engager préventivement dans une logique de guerre nucléaire -, mais plutôt de renforcer la dissuasion en étant convaincant en amont, par l'affichage des options nucléaires dissuasives plus flexibles que l'anti-cité mégatonnique ou le choix « entre l'anéantissement complet d'un pays ou l'inaction », pour reprendre les bons mots de Jacques Chirac.

Le jeu d'équilibrisme est ici complexe entre, d'une part, la permanence de la pureté du discours de stricte suffisance faisant de l'arme nucléaire une arme politique et, d'autre part, la nécessaire flexibilité⁵⁵ de l'outillage indispensable pour rester crédible. Nécessité car la vraisemblance du discours passe par la crédibilité de la menace d'emploi et donc par la pertinence des cibles.

Corollairement, la recherche d'une plus grande précision des vecteurs indiquent à tout le moins que la France va associer, dans le discours, certes peu mobilisateur aujourd'hui, une menace de ciblage antimilitaire, anti-NBC (CBRN), contre-économique et pouvant aussi viser les centres névralgiques politiques par décapitation. La dissuasion sera réellement tous azimuts après 2010 en termes capacitaires. A tout le moins, les débats des années 90 autour du « fort au fou étatique » pourrait être remplacés aujourd'hui par l'avènement de réflexions

⁵¹ « En France, nous n'adoptons pas des armes miniaturisées, parce que ce sont des armes du champ de bataille et que la France s'est toujours interdit de considérer que l'arme nucléaire pouvait être une arme du champ de bataille » (Général Henri Bentégeat, chef d'état-major des armées françaises, Interview *Le Monde*, 21 décembre 2003).

⁵² La recherche sur la variation de puissance fut lancée dès 1992 par le ministre Joxe. Selon Philippe Marcovici, les amorces pour bombes thermonucléaires représentent généralement 2 Kt (« Simulation sans expérimentation, le dangereux pari », dans *Géopolitique*, n°52, Paris, hiver 1995-1996).

⁵³ Compte rendu n°8 de la Commission de la défense et des forces armées, Assemblée nationale, Paris, 28 octobre 2006.

⁵⁴ Groupe de travail, « Gains et contraintes liés à l'utilisation des missiles de croisière. L'exemple du SCALP », dans *Penser les ailes françaises*, n°9, Armée de l'air, Paris, février 2006, pp. 78 et sv.

⁵⁵ Nous relèverons la déclaration du Premier ministre d'octobre 2003 sur les forces nucléaires françaises qui sont « adaptées pour faire face à une diversité de scénarios de chantages et de menaces auxquels nous expose, d'une façon de plus en plus plausible, le développement d'armes de destruction massive dans le monde ».

semi-ouvertes autour du « fort au fou asymétrique »⁵⁶. Si le terrorisme ne peut être contré par une dissuasion nucléaire venant du « fort » français car la réponse ne peut qu'être conventionnelle, ce dernier se doit de produire aussi un discours dissuasif pertinent face à un adversaire dont la « folie » pourrait être « limitée » par une propension à conserver le pouvoir. Reste que l'incertitude demeure quant au degré de prise de risque asymétrique nucléaire.

Reste que le ciblage impose précision davantage que puissance énergétique. Face à cette évolution géostratégique et à la dimension éthique qui imprègne la dialectique politique d'un pays comme la France dans ses relations internationales, l'évolution a conduit inexorablement à de nouvelles réductions de puissance, une capacité de relocalisation des cibles et de variation de charges, tout en maintenant dans l'arsenal des capacités de haut-kilotonnique pour la dissuasion nucléaire stratégique.

b) Place de la dissuasion face au terrorisme nucléaire

Et aujourd'hui, où se situe la réponse française à l'usage de bombes sales⁵⁷ et radiologiques ? Comment s'articule-t-elle dans la nouvelle Stratégie européenne de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive de décembre 2003 et ses actualisations.

Réponse suffisamment délicate sinon difficile au point que dans la seconde version de la Stratégie européenne de sécurité, on a gommé, par prudence, l'expression « la dissuasion n'aboutirait à rien » à propos du terrorisme ADM non étatique, éludant en quelque sorte la fragilité du concept classique de dissuasion nucléaire face à un adversaire asymétrique et sans sanctuaire. Certes, l'origine étatique des composants nucléaires terroristes serait relativement aisée à identifier, avec toute la question des complicités directes, indirectes ou involontaires. C'est toute la question de la maîtrise du renseignement.

Alors que dans le cas d'États proliférateurs et d'États faillis, la dissuasion générale peut jouer, même si avec une autre partition plus complexe (Iran, Corée du Nord, Pakistan), elle pourrait sembler inopérante face à un terrorisme nucléaire nihiliste. Cependant, hors bombes sales, le terrorisme nucléaire (bombes) impliquerait nécessairement force complicités étatiques où les acteurs terroristes pourraient être hébergés et soutenus par un État avec plus ou moins de volonté. Nous pourrions dès lors replacer le terrorisme dans un cadre national identifié par traçabilité fissile et faire jouer la dissuasion-gesticulation-rétorsion vers le pays hôte⁵⁸.

Serais-ce alors ce qui est sous-entendu sous la plume du général d'armée (CR) Christian Quesnot, pour qui « l'évolution des risques et menaces, en particulier l'apparition du terrorisme de masse non étatique entraîne une double démarche : la montée en puissance d'une dissuasion conventionnelle, en élevant le seuil des capacités ; mais aussi le renforcement de la crédibilité et de l'adaptabilité de la dissuasion nucléaire en diminuant

⁵⁶ André Dumoulin, « Inflexions autour de la dissuasion nucléaire française. De l'influence de la conceptualisation et de l'outillage américain », dans *Stratégique*, ISC-Economica, Paris, mars 2006.

⁵⁷ Explosif classique libérant et dispersant des déchets radioactifs ou des matières radioactives issues d'instituts de recherche civils et d'hôpitaux (cobalt 60, césium 137, iridium 192, plutonium 239).

⁵⁸ André Dumoulin, « Le rôle des armes nucléaires et l'avenir de la dissuasion nucléaire », Intervention lors de la conférence sur l'avenir de la défense européenne dans le cadre du 50^{ème} anniversaire de la modification du Traité de Bruxelles fondant l'UEO, Sénat de Belgique, Bruxelles, 20 octobre 2004.

l'impact des dégâts collatéraux grâce au développement et à l'emploi des charges kilotonniques »⁵⁹.

Pourtant, le général Bentégeat, chef d'état-major des armées, rappelait dans le même numéro de revue que « la dissuasion nucléaire n'a pas vocation à traiter toutes les menaces », et de rappeler les paroles du président de la République selon lesquelles la dissuasion « n'a jamais été destinée à agir contre des individus ou des groupes terroristes. Elle s'adresse à des États ».

A contrario, dans le cas de bombes sales que l'on ne peut considérer comme une arme nucléaire⁶⁰, seule la solidarité intra-européenne dans le domaine de la protection civile et des secours massifs qui seront très probablement submergés et dépassés (« Homeland Security ») pourraient jouer ; l'imprévisibilité étant ici totale et la territorialité des « complices » inexistante ou diluée.

c) De l'introduction de la notion de fort au faible

Une littérature très récente s'est également lancée sur la notion de « fort au fou », l'inversion du fameux principe français de « faible au fort » de la guerre froide, la France étant le « faible ». Ici, il s'agit de partir sur un postulat inverse à savoir que dans le paysage proliférateur (Inde, Pakistan, Corée du Nord, Iran ?,...), la France devient le fort et les pays nouvellement nucléaires ou sur le seuil, deviennent les « faibles » dès lors qu'ils ne possèdent pas toutes les capacités nucléaires de seconde frappe. Quant au « forts » historiques (Russie, États-Unis), la suffisance stratégique française et sa doctrine associée permettent de garantir une dissuasion dite minimale mais toujours crédible.

Pour Olivier Kempf, bien des questions se posent, dont celle de savoir pourquoi le fort a besoin de dissuader un faible puisque vu la disproportion, la seule supériorité physique suffirait ? Aussi, « c'est bien parce que l'attaque du faible paraît tout à fait illogique que l'usage s'est répandu d'assimiler le rapport du fort au faible à un rapport du fort au fou. Cela sous-entend qu'il est déraisonnable (« fou ») pour un faible d'agresser le fort »⁶¹. Dans ce paysage, le fort (français) dispose de l'avantage de la seconde frappe, de la diversité des pénétrations (aérobie et balistique) et des portées. En face, les nouveaux pays proliférateurs ne disposent pas ou peu des mêmes capacités. C'est derrière aussi toute la question de l'asymétrie dans la maîtrise des capacités de portée et de rayon d'action.

Il s'agit bien de lancer le débat où les Français excellent au sujet de concepts et de doctrines autour de la formulation du « fort » au « faible » qui ne peut avoir de pertinence analytique qu'à partir du constat du différentiel capacitaire, d'atteinte aux forces vives de l'adversaire et du jeu des alliances dans des espaces géographiques séparés. Aujourd'hui, ce débat n'est pas véritablement lancé, à la fois parce que dans ce schéma, la dissuasion générale française a encore sa pertinence, que le principe du coup de semonce reste préservé et que tout débat public et médiatique pourrait quelque peu fragiliser le consensus sur le maintien du nucléaire malgré les contraintes budgétaires.

⁵⁹ Christian Quesnot, « La dissuasion nucléaire française à l'épreuve des temps », dans *Revue de Défense nationale*, Paris, août-septembre 2004.

⁶⁰ Olivier Kempf, « Dissuasion du fort au faible », dans *Défense nationale*, Paris, février 2012.

⁶¹ Olivier Kempf, « Dissuasion du fort au fou », dans *Défense nationale*, février 2012.

De la contestation du nucléaire français

1. L'argumentaire international

Parmi l'argumentaire actuel de délégitimation du nucléaire, la campagne menée par David Martin (vice-président du Parlement européen de nationalité britannique)⁶² et Michel Rocard (ancien Premier ministre français entre 1988-1991)⁶³ eut beaucoup de retentissement médiatique, y compris l'ouverture de revues comme *Politique étrangère* de l'IFRI. Les deux personnalités estiment que les armes nucléaires n'ont plus la moindre signification après la fin de la guerre froide, au vu des grands défis sécuritaires et asymétriques du moment⁶⁴. Et de considérer que « dans un avenir prévisible, les cinq États dotés d'armes ne devront faire face à aucune situation dans laquelle leur existence ou leurs intérêts vitaux seraient menacés, nécessitant ou justifiant un recours aux armes nucléaires »⁶⁵. Au vu de l'affaiblissement de consensus sur la non-prolifération, du refus des cinq États nucléaires historiques d'abandonner leurs arsenaux et du risque d'emploi des armes nucléaires en Asie et au Moyen-Orient, Martin et Rocard défendent un désarmement nucléaire complet⁶⁶, mais par étapes et sous contrôle, avec l'amélioration des techniques de détection d'installations clandestines et leur application universelle, la France et le Royaume se joignant aussi au processus.

Nous pouvons aussi déceler les travaux, pétitions et articles reposant sur les idées du Global Zero, y compris le refus d'être responsable des conséquences du maintien du nucléaire militaire dans les arsenaux, alors que la Terre subit davantage de risques liés à la prolifération nucléaire et à l'instabilité géopolitique de l'après-guerre froide⁶⁷. Pour le général Norlain, fortement impliqué dans la campagne anti-nucléaire, la Bombe n'a plus la même pertinence. Il faut briser les tabous et considérer qu'elle peut devenir un danger mortel pour toute la planète. En cela, il rejoint le groupe des Quatre Américains (Kissinger, Nunn, Pery et Schultz) qui, ayant aussi quitté leurs fonctions de responsables, défendirent en 2007 l'idée d'un monde sans armes nucléaires.

Pour le général Norlain, « cette arme est devenue trop dangereuse pour la planète. Dangereuse, elle l'a toujours été, mais dans un monde partagé en deux blocs où deux joueurs se sont affrontés de façon plutôt rationnelle. L'efficacité de ce système a été fondée sur un petit nombre d'acteurs. Mais, dans un monde ouvert où l'apparition de nouveaux acteurs stratégiques rend les règles du jeu plus complexes et fugaces, l'arme nucléaire, après avoir

⁶² David Martin est membre de l'organisation « Campagne pour le désarmement nucléaire ».

⁶³ Michel Rocard fait partie de la commission de Canberra sur l'élimination des armes nucléaires. Il signa en février 1998 l'appel d'une centaine de chefs d'État et de gouvernement anciens ou en exercice pour l'élimination des armes nucléaires.

⁶⁴ Cette vision rejoint l'argumentaire de James E. Doyle, « Why Eliminate Nuclear Weapons ?, *Survival*, n°1, vol. 55, IISS, Londres, February-March 2013, pp. 7-34.

⁶⁵ David Martin et Michel Rocard, « La menace des armes nucléaires ne doit pas être éternelle », *Politique étrangère*, IFRI, Paris, 1^{er} trimestre 2000.

⁶⁶ Cf. également la plaquette critique de Jean-Marie Matagne sur « La France face au désarmement nucléaire » (blog mediapart, 4 décembre 2014).

⁶⁷ Cf. l'appel « Ne laissons pas l'arme nucléaire en héritage » paru sur le blog de Paul Quilès le 9 novembre 2011, signé par Hugh Beach, ancien commandant en chef des forces terrestres (UK), Margaret Beckett, Secrétaire aux AE (UK), Général Norlain, ancien commandant de la FATAC, Paul Quilès, ancien ministre de la Défense (Fr), Michel Rocard, ancien Premier Ministre (Fr) et David Ramsbotham, général (UK).

joué un rôle de stabilité, devient une source d'instabilité destructrice pour la planète. Dangereuse, elle peut l'être par accident, comme l'ont montré plusieurs cas de déclenchement de tirs par erreur dans le passé ; par un attentat terroriste, compte tenu de la dissémination de matériaux sensibles et de la diffusion de technologies rustiques ; par la prolifération. Si la prolifération a été lente puisqu'on est passé de cinq pays dotés à neuf pays nucléaires, l'apparition de nouveaux acteurs, si l'on ne fait rien, conduira, pour des raisons de sécurité, ces pays à se doter d'un armement nucléaire au titre du pouvoir égalisateur de l'atome »⁶⁸.

D'autres intervenants venant des mouvements de paix avancent l'idée récurrente d'une démarche de désarmement nucléaire unilatéral en le justifiant par ses conséquences pour la Terre et l'humanité en cas d'emploi ou en considérant que vu les effets partagés par la riposte, personne n'osera l'utiliser et donc que vu son « inutilité » elle doit disparaître⁶⁹. Parmi ces différents engagements a aussi circulé une pétition en faveur dudit désarmement nucléaire unilatéral en mettant en avant un argumentaire justificatif :

Pétition citoyenne en faveur du désarmement nucléaire unilatéral de la France

Citoyen français, j'ai conscience que notre dissuasion nucléaire, présentée comme « l'assurance-vie » de notre pays, est :

- criminelle, parce que sa mise en œuvre conduirait à la mort de millions de civils innocents, constituant ainsi « un crime contre l'Humanité et la civilisation » (résolution des Nations Unies du 24 novembre 1961),
- inefficace, parce qu'elle ne nous protège d'aucune des menaces, terroriste, économique, écologique, etc. qui peuvent peser sur notre sécurité,
- coûteuse, de l'ordre de 3,5 milliards d'euros par an alors que ces investissements directement financés par les impôts ne sont pas socialement utiles et sont parmi ceux qui produisent le moins d'emplois,
- polluante et redoutable par les accidents qu'elle peut provoquer et les déchets nucléaires qu'elle génère,
- dangereuse pour notre démocratie, parce que le processus de la dissuasion nucléaire est opaque à tout contrôle citoyen.

En réalité, la véritable raison de la dissuasion nucléaire n'est pas d'assurer la défense de la population, mais de conférer à l'État un simulacre de puissance.

La préméditation du meurtre nucléaire constitue de fait la négation de toutes les valeurs d'humanité qui fondent notre civilisation.

En poursuivant la modernisation de son système d'armes nucléaires, la France ne peut qu'encourager la prolifération mondiale.

C'est pourquoi, sans attendre un accord encore hypothétique de l'ensemble des pays sur une convention internationale d'élimination totale des armes nucléaires, j'estime qu'il est de ma responsabilité de demander le désarmement nucléaire unilatéral de la France.

Dès à présent, je soutiens l'instauration d'un débat démocratique permettant à l'ensemble des français de se saisir de cette question, débat au terme duquel ils devront avoir la possibilité de décider en conscience.

Cette pétition « Libérons la France des armes nucléaires » est proposée dans le cadre de la campagne organisée par le Mouvement pour une alternative non-violente (MAN) pour « Une France sans armes nucléaires » : www.francesansarmesnucleaires.fr

⁶⁸ Bernard Norlain, « L'arme nucléaire est inutile et coûteuse », *Le Monde*, 29 octobre 2011.

⁶⁹ Jean-Marie Muller, *Libérer la France des armes nucléaires*, Chronique sociale, Lyon, 2014.

L'Association « Arrêter la Bombe » fut également le relais de l'appel de 70 personnalités européennes de l'European Leadership Network autour d'une nouvelle approche de la sécurité en Europe, intégrant entre autres l'idée selon laquelle l'armement nucléaire ne doit plus constituer le cœur des politiques de sécurité de la zone euro-atlantique et que des mesures pourraient être prises pour diminuer, voire supprimer les arsenaux pour certaines catégories.

Dans l'Hexagone, les tenants du refus du nucléaire militaire ont aussi mis en avant ces toutes dernières années l'argumentaire sanitaire, environnemental, économique et social, parallèlement à la question de la course aux armements. Il s'agit de condamner les « nucléocrates » en jouant sur un contre-feu face à la critique sur l'irrationnel des protestataires. Il y a d'abord la mise en évidence des conséquences sanitaires et environnementales des accidents nucléaires civils (Tchernobyl, 1986 ; Fukushima, 2011), déjà sans commune mesure avec les effets immédiats et différés des armes nucléaires. Ensuite, intervient une demande de prise de conscience : « il faudra que ceux et celles qui vont nous suivre arrivent, à travers les rapports de force (et d'autres catastrophes ?) à remonter en amont de l'amont et par exemple, à interdire, en les incriminant, enfin un jour, les recherches scientifiques sur les armes de destruction massive dont celles relatives au nucléaire, on les déclarerait contraires à l'intérêt commun de l'humanité »⁷⁰.

Dans son ouvrage intitulé « Livre noir du nucléaire militaire » (Fayard), Jacques Villain relève par maints exemples que le développement de l'arme ne s'est pas fait sans provoquer d'énormes dégâts environnementaux et humains : pollutions, radiations, accidents, destructions lors d'essais nucléaires puissants.

D'autres arguments mettent en avant les débats qui s'organisent dans les autres pays alliés sur l'avenir du nucléaire militaire. Aussi, les débats, questions parlementaires et autres résolutions en Belgique⁷¹, aux Pays-Bas⁷² ou en Allemagne sont autant d'exemples pour demander que la France s'engage dans un processus de dénucléarisation.

Certains débats eurent lieu en France à partir de la préparation⁷³ et du suivi⁷⁴ de la deuxième conférence internationale sur l'impact humanitaire des armes nucléaires organisée à Nuevo Vallarta (Mexique) les 13 et 14 février 2014 avec 146 États représentés. Cette manifestation s'appuya sur les faits déjà dénoncés à Oslo l'année précédente. Comme pour

⁷⁰ <http://blogs.mediapart.fr/blog/lavieille/150115/l-argument-des-arguments-antinucleaires> La Vieille.

⁷¹ Commission de la Défense nationale, Chambre des Représentants, Bruxelles, 25 novembre 2013 ; Eric Remacle, « Des armes nucléaires en Belgique ? », *La Libre Belgique*, 18 avril 2013 ; Dirk Van der Maelen, « Échange de vues. Non-prolifération et désarmement nucléaire », Chambre des Représentants, Bruxelles, 14 mai 2013 ; « Des organisations pour la paix demandent la suppression des armes nucléaires en Belgique », *La Libre Belgique*, 25 mars 2014 ; Dirk Van der Maelen, *Proposition de résolution relative au retrait des armes nucléaires tactiques du territoire belge*, Chambre des Représentants, Bruxelles, 23 septembre 2014.

⁷² Une majorité de députés néerlandais, y compris ceux du parti travailliste (PvdA) qui fait partie de la coalition au pouvoir à La Haye, a réclamé le 29 janvier 2014, que le gouvernement dise publiquement si des armes nucléaires américaines sont bien stockées aux Pays-Bas.

⁷³ Cf. colloque international sur l'impact humanitaire des armes nucléaires organisé par les parlementaires pour la non-prolifération nucléaire et le désarmement (PNND-France) et l'Observatoire des armements, Sénat, Paris, 20 janvier 2014.

⁷⁴ Conférence des 26 et 27 juin 2014 dans les bâtiments de l'Assemblée nationale sur « Un monde sans armes nucléaires » de l'association « Arrêter la Bombe » créée par l'ancien ministre socialiste de la Défense, Paul Quilès, le général d'armée aérienne Bernard Norlain et Jean-Marie Collin, directeur France de Parlementaires pour la non-prolifération nucléaire et le désarmement. Cf. également leur lettre ouverte aux députés fin octobre 2013 où ils mettent en avant le manque cruel d'équipements conventionnels face au financement nucléaire inscrit dans la loi de programmation militaire 2014-2019, estimant aussi que la France est « en train de dresser une sorte de ligne Maginot qui inhibe la réflexion stratégique ». (http://www.huffingtonpost.fr/paul-quiles/armement-nucleaire-lettre_b_4177887.html).

les conclusions de l'Association médicale internationale pour la prévention et contre la guerre nucléaire, celles de la Croix-Rouge et du Croissant rouge⁷⁵ et des travaux déjà présentés durant la guerre froide⁷⁶ par les climatologues autour de l'« hiver nucléaire » et actualisés aujourd'hui (cf. les travaux d'Alan Robock et de Brian Toon sur les conséquences mondiales d'une guerre nucléaire limitée en Asie du Sud), les travaux démontrent qu'aucune agence nationale ou internationale de secours ne pourrait faire face à l'utilisation d'armes nucléaires.

Déjà en avril 2010, le CICR mettait en avant quatre points clés :

- Les armes nucléaires sont uniques du fait de leur pouvoir de destruction, des souffrances humaines indicibles qu'elles causent, de l'impossibilité de maîtriser leurs effets dans l'espace ou le temps, des risques d'escalade qu'elles comportent et de la menace qu'elles constituent pour l'environnement, les générations futures et la survie même de l'humanité.
- Il est difficilement envisageable qu'un emploi, sous quelque forme que ce soit, d'armes nucléaires puisse être conforme aux règles du droit international humanitaire.
- Les États doivent veiller à ce que les armes nucléaires ne soient plus jamais utilisées, indépendamment de leur point de vue quant à la licéité de leur emploi.
- La prévention de l'emploi des armes nucléaires passe par le respect d'une obligation existante, celle de poursuivre les négociations visant à adopter un traité international juridiquement contraignant afin d'interdire et d'éliminer totalement ces armes.

Pour les tenants de l'interdiction, il n'existe aucune justification à la simple possession d'arme nucléaire, et que ce soit à dessein ou par accident, une guerre nucléaire n'affecterait pas uniquement ses belligérants : elle dévasterait l'humanité et toute forme de vie sur la planète. Savoir si ces armes sont légales ou non devient un débat stérile⁷⁷.

Au-delà de l'idée selon laquelle les armes nucléaires menacent la sécurité et la survie de tous, y compris la menace de détonation accidentelle, l'objectif final de la conférence est bien d'aboutir à un point de non retour en espérant l'ouverture de négociations sur un traité d'interdiction des armes nucléaires, « même si au début les États possesseurs d'armes nucléaires ne veulent pas y participer »⁷⁸.

Cette thèse mettant en avant cette interdiction d'une arme de destruction massive encore laissée sans interdiction (à la différence du chimique et du biologique) est également soutenue par l'ICAN, la Campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires⁷⁹ qui regretta que les puissances nucléaires ne furent pas représentées au Mexique.

⁷⁵ Plan d'action en 4 ans réaffirmant l'impact catastrophique des armes nucléaires et le manque de préparation.

⁷⁶ Cf. Département du désarmement, *Etude des effets climatiques et autres effets planétaires d'une guerre nucléaire*, Nations unies, New York, 1989 ; Paul R. Ehrlich et Carl Sagan, *Le froid et les ténèbres*, Belfond, Paris, 1985 ; Collectif, *Environmental Consequences of Nuclear War, Physical and Atmospheric Effects*, March 12, 1986 et *Environmental Consequences of Nuclear War, Ecological and Agricultural Effects (SCOPE Series)*, January 3, 1990. Relevons aussi que par imitation, on revoit des articles sur les effets d'une attaque nucléaire sur tel ou tel ville française, de la même façon que ces illustrations furent courantes dans les médias durant la guerre froide, avec ses cercles concentriques de dégâts (radiations, surpression, feu, taux de mortalité). Cf. également la déclaration de Peter Maurer, Président du CICR, dans le cadre de la Conférence d'Oslo de mars 2013 et intitulée « Qui se portera au secours des victimes des armes nucléaires ? » (www.cicr.org, 13 mars 2014).

⁷⁷ Tony Robinson, "Humanitarian consequences of nuclear weapons – civil society forum" (www.pressenza.com, 7 March 2013).

⁷⁸ www.acdn.net, 14 février 2014.

⁷⁹ Réseau de 359 ONG provenant de 92 pays.

Quant à la 3^{ème} Conférence sur l'impact humanitaire des armes nucléaires (Vienne, 8-9 décembre 2014) et ses 150 États représentés – y compris cette fois les États-Unis⁸⁰ et le Royaume-Uni -, elle mit en avant les témoignages des survivants des essais nucléaires⁸¹ sur les effets à long terme des explosions sur la santé humaine mais aussi la thématique du vide juridique autour de l'interdiction des armes nucléaires. L'UNIDIR publia sur ces questions en amont six rapports en collaboration avec l'International Law and Policy Institute (ILPI) d'Oslo. Nous pouvons également relever le message du pape François envoyé à Sebastian Kurz, président de la Conférence de Vienne dont le contenu met en évidence le fait que la dissuasion nucléaire et la menace de destruction mutuelle assurée ne peuvent servir de base à une éthique de la fraternité entre les peuples et les États (voir annexe 4).

L'idée est bien de changer d'approche et de mettre en avant l'argumentaire environnemental dès lors que la Conférence du désarmement (CD) de Genève n'a pas réussi à se mettre d'accord sur un agenda de travail depuis de nombreuses années⁸².

2. L'argumentaire national

Dans l'Hexagone, l'argumentaire anti-nucléaire n'est pas nouveau⁸³ et est associé aux groupes militants, mouvements pacifistes, aux partis écologistes et à certaines autorités religieuses⁸⁴. Nous pûmes également constater les prises de parole d'autorités politiques à la retraite, y compris certains officiers dont le plus médiatique fut assurément le général Bernard Norlain, ancien commandant de la Force aérienne tactique (FATAC), composante qui avait entre autre une tâche nucléaire via le concept d'ultime avertissement.

Dans une page « Opinions » du quotidien *Le Monde*⁸⁵, le général Norlain (2S) critique le lien entre « arme nucléaire » et statut de grande puissance. La réponse français serait pour lui « une crispation sur un dogme, celui de la dissuasion, "garantie ultime de la sécurité et de l'indépendance nationale" ? Pas un discours officiel qui ne commence par une génuflexion devant l'autel de la dissuasion en ajoutant l'inévitable mantra : "On ne peut pas désinventer le nucléaire. Mais l'autel est vide et l'on continue à dépenser des milliards alors que nos armées ont d'urgents besoins. Ce n'est plus de la stratégie mais de la théologie ». Et d'estimer qu'à « l'abri d'une nouvelle ligne Maginot, le fameux consensus français fait de l'arme l'horizon indépassable de notre sécurité. Au moment où doit s'engager une réflexion sur notre système de sécurité, il est temps d'ouvrir le débat en acceptant de ne plus avoir de tabous et en particulier que l'arme nucléaire n'est plus l'alpha et l'oméga de notre sécurité et que notre assurance-vie peut devenir notre assurance-décès ».

En 2013, le colloque du Club « Participation et Progrès » présenté par Pierre Pascallon sur la dissuasion nucléaire dans une des salles de conférences de l'Assemblée nationale mise à disposition par le député Jean Myard (UMP) abordait en toute franchise la question de l'avenir du nucléaire. Plusieurs intervenants contestèrent la dissuasion, au nom de l'évolution géostratégique, de sa dangerosité, de son coût. A cet égard, l'ancien ministre de la

⁸⁰ Sharon Squassoni, "Talk is cheap : Washington attends the humanitarian initiative on nuclear impacts", *Bulletin of the Atomic Scientists*, 12 mai 2014.

⁸¹ Cf. les travaux de Bruno Barrillot et Patrice Bouveret sur les victimes des essais nucléaires (CDRPC).

⁸² http://www.liberation.fr/terre/2014/02/12/pour-une-autre-approche-de-l-impact-des-armes-nucleaires_979646.

⁸³ Actions de sensibilisation à chaque date d'anniversaire d'Hiroshima (www.sortirducléaire.org).

⁸⁴ Justice et paix, , Pax Christi France, Justice et Paix, FASSE (Faculté de Sciences Sociales et Economiques de l'Institut catholique de Paris), *La paix sans la Bombe ? Organiser le désarmement nucléaire*, Editions de l'Atelier, Paris, février 2014. Cf. aussi l'atelier coorganisé par la *Revue de Défense nationale* et la Commission Justice & paix le 27 mai 2014 sur « Le débat nucléaire français ». Audition de Mgr Luc Ravel, Haïm Korsia, Stéphane Rémy et Abdelkader Arbi, sur le thème de la dissuasion nucléaire, Compte rendu, Commission de la défense nationale et des forces armées, Assemblée nationale, Paris, 12 février 2014.

⁸⁵ Bernard Norlain, « L'arme nucléaire est inutile et coûteuse », *Le Monde*, 29 octobre 2011.

Défense, Hervé Morin, partageant les idées de Michel Rocard, aussi présent tout comme le général Norlain, mit en évidence le caractère œcuménique du nucléaire hexagonal, estimant inutile de continuer à disposer d'une seconde composante. L'argument fut aussi d'affirmer que l'armement nucléaire est indépendant de la menace et que son maintien tient davantage de la politique intérieure, du lobby et du conservatisme⁸⁶.

Aussi, trois ministres de la Défense : Hervé Morin, Alain Richard, Paul Quilès ; deux Premiers ministres : Michel Rocard, Alain Juppé⁸⁷ ont, à ce jour, remis en cause les armes nucléaires⁸⁸. Relevons aussi qu'un président de la République, Valéry Giscard d'Estaing⁸⁹ a, par le passé, mis en avant, par la voie littéraire, son refus d'accorder le feu vert au tir nucléaire d'ultime avertissement

L'année 2014 fut une année importante en matière de prise de parole, surfant à la fois sur l'actualité (mise en œuvre du laser mégajoule, conférence sur les risques environnementaux liés à une guerre nucléaire, questions budgétaires autour de la défense, y compris l'avenir de la seconde composante) mais aussi profitant de tribunes qui leur furent offertes à l'Assemblée nationale. Pour la première fois dans l'histoire de France⁹⁰, un débat contradictoire sur le nucléaire militaire eut lieu officiellement, organisé par la présidente spécialiste, Patricia Adam, dans les murs parlementaires⁹¹. Différents intervenants furent invités dont des représentants du CEA, de l'État-major, de la DGA, des cultes mais aussi ceux contestant la pérennité du nucléaire ou les choix hexagonaux dont le général Norlain pour qui le nucléaire est une assurance-mort reposant sur un pari : la responsabilité de l'Autre. Il souhaite un désarmement général, multilatéral, progressif et contrôlé⁹².

La contestation fut également couverte par Jean-Marie Collin, activiste du désarmement et auteur de « Arrêter la Bombe », qui considère que la France ne respecte pas ses engagements à propos du TNP.

⁸⁶ Alexandre Vautravers, Colloque sur la dissuasion nucléaire française à l'Assemblée nationale, *Revue Militaire Suisse*, mai-juin 2014, Genève, pp. 39-41.

⁸⁷ Les deux anciens Premiers ministres, Alain Juppé et Michel Rocard, ont rédigé une page « Opinion » dans *Le Monde* du 15 septembre 2009 où ils mettent en avant le désarmement nucléaire mondial, y compris pour la France, le moment venu.

⁸⁸ Alain Richard en cosignant la tribune de 2009 ; Paul Quilès en publiant en avril 2012, sous le titre : « Nucléaire, un mensonge français », ses "réflexions sur le désarmement nucléaire" qui lui inspirent une campagne active pour ce désarmement. Michel Rocard, Bernard Norlain, Alain Richard et Paul Quilès font partie des nombreuses personnalités internationales qui réclament l'abolition des armes nucléaires sous le chapeau de l'ONG "Global Zero". Jacques Attali les a rejoints (www.acdn.net, 21 décembre 2013).

⁸⁹ « Et puis, concernant la destruction mutuelle assurée, quoi qu'il arrive - et j'écris cela entre parenthèses pour souligner que cette décision a toujours été enfouie au fond de moi -, quoi qu'il arrive je ne prendrai jamais l'initiative d'un geste qui conduirait à l'anéantissement de la France. Si sa destruction était entamée par l'adversaire, je prendrais aussitôt la décision nécessaire pour la venger. Mais, autrement, je veux laisser à... la fidélité à leurs convictions alors cachées de ses habitants l'ultime chance de faire revivre un jour la culture française. » (Valéry Giscard d'Estaing, *Le pouvoir et la vie*, tome II, p. 210).

⁹⁰ Suite à un amendement déposé par les Écologistes dans le cadre des discussions autour de la loi de programmation militaire souhaitant la fin de la dissuasion nucléaire française, le consensus français à ce sujet se fragilisa et imposa une mise à plat ou un « reverrouillage » sous forme d'un débat.

⁹¹ Relevons qu'il n'y eut pas de conclusions générales à ces semaines d'auditions. Reste que l'avant-propos rédigé par la présidente du recueil des auditions souligne que « le monde aujourd'hui n'est pas moins dangereux ni moins incertain que celui d'hier » et que « la vocation de notre outil de dissuasion demeure ».

⁹² Interview du général Norlain, « Arme nucléaire : une position officielle consternante de conformisme », *Le Point*, Paris, 15 juillet 2012. Cf. aussi l'audition du général Norlain à la Commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale, le 9 avril 2014, à Paris.

Le général (2S) Vincent Desportes estime que l'on ne peut « sacrifier l'arme nucléaire aux dépens des capacités dites conventionnelles »⁹³. Ce dernier argument est repris dans la littérature autour de l'avenir des forces armées françaises en dégraissage⁹⁴ et des rivalités interarmes sous-jacentes.

Pour le général Bentegeat, ancien chef d'état-major particulier du président Jacques Chirac, la France dépense 3 milliards d'euros par an pour sa dissuasion nucléaire. Mais avec la contraction du budget de la défense, son poids croît dans les investissements (de 22% à 28% en 2020), ce qui aura un effet d'éviction sur la modernisation des forces conventionnelles, pourtant premier échelon de la dissuasion.

L'objectif est aussi de redimensionner l'arsenal nucléaire afin de garantir la préservation des capacités classiques qui, de facto, sont au service de la dissuasion générale.

Les 26 et 27 juin 2014 une conférence internationale sur le thème « Vers un monde sans armes nucléaires » organisée par l'association « Arrêtez la Bombe » s'est tenue à l'Assemblée nationale en profitant d'une « invitation » de Hervé Morin, ancien ministre de la Défense, devenu député de l'Union des Démocrates indépendants. Ce dernier réitérant sa position sur l'avenir du nucléaire français⁹⁵, la nécessité d'être actif en matière de désarmement – les États-Unis et la Russie devant faire les premiers pas – mais aussi d'effacer la seconde composante pour des motifs budgétaires, en citant comme chiffre une économie de 300 à 400 millions d'euros par an⁹⁶.

⁹³ Cf. aussi Vincent Desportes, *Repenser le nucléaire*, Libres propos, *Engagement*, n°100, automne 2013, pp. 25-28 ; Vincent Desportes, « L'efficacité de la dissuasion suppose la cohérence d'ensemble », *Revue de Défense nationale*, Paris, mars 2013, pp. 65 et sv.

⁹⁴ « À la diète, les armées perdront 7.500 postes en 2015 », *Le Figaro*, Paris, 15 octobre 2014 ; *L'Armée de Terre française en danger ?*, DSI hors-série n°27, Paris, Areion, décembre 2012-janvier 2013.

⁹⁵ Jean Guisnel, « Hervé Morin : Engageons une marche collective vers le bannissement de l'arme nucléaire », *Le Point*, Paris, 18 décembre 2013.

⁹⁶ Cf. <http://www.lalibre.be/dernieres-depeches/afp/morin-demande-a-nouveau-de-supprimer-la-composante-aerienne-de-la-force-nucleaire-53c1b10e3570667a6389bc1b>.

Lignes de forces du soutien à la dissuasion nucléaire française

1. L'argumentaire international

Parmi les éléments jouant sur le statu quo, nous pouvons mettre en avant la géopolitique du nucléaire militaire à terme prévisible⁹⁷. Les alliés américains et britanniques maintiennent en l'état leur arsenal nucléaire. La réduction des potentiels nucléaires associés au traité stratégique New START permet la modernisation/musculation des arsenaux américains. L'USAF a requis un budget de 109,3 milliards de dollars pour l'année fiscale 2015 dont une partie est associée à un nouveau programme de bombardier à long rayon d'action (Long-Range Strike Bomber/LRS-B)⁹⁸, le seul programme majeur impliquant le développement de nouvelles technologies⁹⁹. Relevons également les recherches autour d'un missile de croisière nucléaire longue portée (LRSO)¹⁰⁰. Quant au programme de chasseur-bombardier F-35 à capacité nucléaire, il reste sur les rails malgré plusieurs problèmes de jeunesse¹⁰¹. La décision de modernisation/rationalisation des armes nucléaires B-61 stratégiques et de théâtre est engagée¹⁰².

La nécessité américaine d'améliorer la sécurité-sûreté¹⁰³ des bombes nucléaires à gravité stockés en chambres fortes souterraines¹⁰⁴ sous les hangarages dans quelques bases aériennes¹⁰⁵ en Europe est un argument avancé à propos de cette modernisation. Le programme Life Extension Program (LEP) est associé au Nuclear Posture review de 2010 et repose sur les notions de fiabilité (charges robustes et « fonctionnables ») et sur la sécurité des sites. Les anciennes versions¹⁰⁶ vont être rénovées/aménagées en version B-61 modèle 12

⁹⁷ Cf. SIPRI yearbook 2014 et Nuclear Notebook du *Bulletin of the Atomic Scientists*, December 2014; John Mecklin, "Disarm and modernize", www.foreignpolicy.com, 14 avril 2015.

⁹⁸ Soit 914 millions de dollars pour lancer le programme

⁹⁹ *Jane's defence Weekly*, 12 March 20014, p. 8.

¹⁰⁰ *Jane's defence Weekly*, 4 February 2015, p. 14.

¹⁰¹ Joseph Henrotin et Philippe Langlois, « F-35 Lighting II. Les déboires d'un rêve aéronautique », *Défense & Sécurité internationale*, n°108, Bruxelles, novembre 2014, pp. 92 et sv.

¹⁰² Daniel Wasserbly, "US defence leaders outline plan for nuclear gravity bomb upgrades", *Jane's International Defence Review*, London, December 2013, p. 20.

¹⁰³ *The Bulletin of the Atomic Scientists*, n°67, Nuclear notebook, 2010, pp. 70-71.

¹⁰⁴ Les bombes sont entièrement encapsulées dans un caisson de protection (membranes protectrices) où toute pénétration non autorisée aboutirait à la mise en œuvre automatique (grâce à des circuits électroniques anti-intrusion et de couvertures plastiques rigides avec capteurs) d'une procédure visant à initier l'autodestruction des éléments vitaux de la bombe nucléaire. De plus, tous les modèles sont résistants au choc (Insensitive High Explosive). Ces bombes disposent d'une clef de sécurité électronique PAL avec commutateur à codes et système de verrouillage MEMS (Micro Electro-Mechanical Systems).

¹⁰⁵ Kleine Brogel (Belgique), Volkel (Pays-Bas), Büchel (Allemagne), Ghedi Torre et Aviano (Italie), Incirlik (Turquie). Les deux dernières bases sont strictement américaines. Celle de Turquie n'accueille pas en permanence d'avions américains F-16.

¹⁰⁶ Les modèles de bombes thermonucléaires américaines en Europe sont de type B-61 modèle 3 (puissances variables et réglables de 0,3 ; 1,5 ; 60 et 170 KT), modèle 4 (puissances de 0,3 ; 1,5 ; 10 et 45 KT) avec parachute de freinage. Existe également des modèles stratégiques (B-61 types 7) et de théâtre (B-61 types 3 et 4) stockés aux États-Unis. (*Jane's International defence Weekly*, Décembre 2013).

d'une puissance réglable avec un maximum autour de 50 KT¹⁰⁷ et d'une plus grande précision de ciblage (5-30 m) par l'intégration d'un système GPS et tir à distance de sécurité (80 km). Une mise en condition opérationnelle en Europe est prévue en 2024 autour de ce programme estimé à 9,6 milliards de dollars. Parallèlement, à côté de la réduction du nombre de dépôts¹⁰⁸, les niveaux d'alerte ont été relâchés au vu du principe d'un dernier recours si la dissuasion en venait à ne pas être efficace.

Dans tous les cas, le programme LEP rationalise l'arsenal en réduisant le nombre de types de têtes nucléaires à gravité (« 3+2 Strategy ») et concerne ainsi autant les armes stockées en Europe qu'aux États-Unis. Aussi, la réalisation de la B-61 modèle 12 permettrait, à l'horizon 2029, une réduction de 53% du nombre de bombes nucléaires à gravité de l'arsenal américain et une réduction à hauteur de 87% de la quantité de matières fissiles y associées¹⁰⁹. Cette politique de « cannibalisation » des composants des anciens modèles (3,7 et 10) aboutit au maintien des composants provenant du modèle 4 à charge variable. La B-61 modèle 12 est ainsi amenée à être la seule bombe à gravité de l'arsenal nucléaire américain, effaçant la distinction entre stratégique et non-stratégique et facilitant le désarmement des charges les plus puissantes.

Nous sommes aujourd'hui en pleine zone grise car les États-Unis envisagent la planification du modèle 12 de la B-61 afin de pouvoir aussi rendre compatible la mission nucléaire avec le software de la version block IV du nouvel avion F-35 qui pourrait aussi équiper plusieurs forces aériennes alliées, tout en remplaçant tous les modèles tactiques et stratégiques de B-61 par ce dernier modèle. Entre une dénucléarisation par défaut comme pour les Allemands qui se refuseraient à faire de leurs Eurofighter Typhoon des appareils à double capacité¹¹⁰ afin déjà de ne pas livrer des informations sensibles technologiques aux Américains¹¹¹ et le principe de réalité selon lequel les avions de combat peuvent accrocher lesdites bombes nucléaires sans trop de contraintes électroniques, relevons que l'Allemagne¹¹² va moderniser à partir de 2015 ses Tornado dont ceux à capacité nucléaire de la version IDS.

Tout semble donc indiquer une apparente permanence du nucléaire américain résiduel en Europe dans un environnement régional instable ou imprévisible (Russie, Moyen-Orient, Iran) avec Moscou qui ne veut négocier un désarmement nucléaire de théâtre et tactique que par le renoncement à l'anti-missile otanien. Le nucléaire américain post-guerre froide en Europe confirme bien sa fonction de réassurance pour les alliés européens. Il peut aussi être lu comme outil anti-proliférateur, ce qui est facilité par le ravitaillement en vol et la proximité des zones de crise potentielle. Reste que cette double affectation possible pourrait entraîner quelques difficultés politiques autour de la concomitance entre les objectifs politico-stratégiques proprement américains avec le tropisme nucléaire de l'EUCOM au sein de l'OTAN. En d'autres termes, les pays membres de l'OTAN pourraient être entraînés dans des logiques doctrinales qui les dépassent. Il nous faut donc distinguer ce qui relève de la politique nucléaire américaine construite à partir de ses intérêts stratégiques centraux et périphériques de ce qui touche à la perception européenne du nucléaire dans son propre

¹⁰⁷ Soit l'équivalent de 50.000 tonnes de TNT. Hiroshima : 12 à 14 KT.

¹⁰⁸ Il y a eu retrait des armes nucléaires tactiques (ANT) de la base américaine de Lakenheath (UK) en 2008, de Ramstein (Allemagne) en 2005 après celui de la base d'Araxos (Grèce) en 2001.

¹⁰⁹ Nicolas Giacometti, « B61-12. Un programme en débat », *Défense & sécurité internationale*, n°106, Areion, Paris, septembre 2014, p. 79.

¹¹⁰ Relevons que Berlin a signé un contrat avec MBDA à Farnborough en 2014 afin que l'*Eurofighter* puisse délivrer le missile air-sol conventionnel *Storm Shadow*.

¹¹¹ Emmanuel Nal, « L'OTAN et le nucléaire », dans *Revue Défense nationale*, été 2012, p. 105.

¹¹² *Jane's Defence Weekly*, London, 28 May 2014, p. 6.

espace, y compris de la politique nucléaire de l'Alliance atlantique. Reste que les forces aériennes de l'OTAN poursuivent leurs entraînements de simulation nucléaire en Italie (« Steadfast Noon ») avec la participation en 2014 de chasseurs-bombardiers F-16 polonais.

Aussi, la question de l'avenir du nucléaire américain en Europe est plutôt associée à l'évolution de la posture nucléaire russe et à celle du paysage proliférateur iranien qui pourraient imposer le statu quo, alors que celle autour de la modernisation des bombes nucléaires B-61 en dépôt en Europe tout comme les questions budgétaires et industrielles autour du remplacement des avions de frappe substratégiques de l'OTAN seraient récurrentes. Dans tous les cas, selon Joe Biden, l'administration Obama fera « ce qu'il faut » pour empêcher l'Iran d'obtenir l'arme nucléaire¹¹³. Au-delà, une analyse plus fine indique que la modernisation des B-61 (programme LEP) pourrait être analysée comme un soutien à la défense de la Corée du Sud grâce au maintien général d'une capacité nucléaire de théâtre pouvant être redéployée dans la péninsule en cas de crise. Quant aux recherches sur les armes hypersoniques, elles peuvent aboutir à une capacité hyper-réactive antiforce qui pourrait être autant classique que nucléaire¹¹⁴. Dans tous les cas, ces armes ne seront pas un substitut au nucléaire mais pourrait réduire leur rôle en créant un autre barreau dans l'éventuelle escalade¹¹⁵.

Quant à l'US Navy, elle modernise les systèmes de guidage des SLBM Trident 2 D5 tout en envisageant une nouvelle génération de 12 bâtiments à l'horizon 2027 (SSBN-X : programme Ohio Replacement)¹¹⁶ pour durer jusqu'en 2080. Les missiles sur sous-marins seront néanmoins conservés mais modernisés au standard D5 LE (Life extension). Les missiles intercontinentaux en silos Minuteman III devraient être remplacés en 2020 tout comme serait programmé un nouveau bombardier stratégique pour 2040. Il s'agit également d'améliorer la sécurité-sûreté des armes nucléaires aux États-Unis¹¹⁷. Avec le contrôle de Sénat par les Républicains en 2014, les parlementaires américains devraient rester frileux vis-à-vis des nouvelles politiques de réduction des armements nucléaires. Relevons que le président démocrate Obama lui-même a proposé le 29 janvier 2015 de mettre fin aux coupes budgétaires automatiques (« sequestration ») effectives depuis 2013 (faute d'accord au Congrès sur la réduction du déficit estimé à 483 milliards de dollars en 2014) qui affecte notamment l'économie et le secteur de la défense. Le budget militaire 2016 présenté par l'administration Obama¹¹⁸ est en nette augmentation (+4% sur 2015) afin de garantir la supériorité technologique. Le projet de budget prévoit ainsi 2 milliards de dollars pour le futur bombardier stratégique qui doit remplacer le B-1 et le B-2.

Globalement, l'objectif américain du potentiel en 2018 sera de 60 bombardiers stratégiques, 400 ICBM mono-tête en silos et 240 missiles sur sous-marins.

Au Royaume-Uni, la décision autour du programme de modernisation de la composante sous-marine stratégique sera finalisée en 2016 (pour une entrée en service en 2028) par le lancement d'une troisième génération de SSBN et rien n'indique que Londres

¹¹³ Interview, *Le Figaro*, 3 février 2013.

¹¹⁴ Mark Gubrud, « The Argument for a hypersonic missile testing ban », *Bulletin of the Atomic Scientists*, 9 February 2014.

¹¹⁵ Seyom Brown, « Beyond MAD Obama's Realistic-but-Risky. Effort to Reduce the Role of Nuclear Weapons », *Survival*, IISS, December 2013-January 2014, pp. 135 et sv.

¹¹⁶ Geoff Fein, « US Navy continues Trident II D5 upgrade but with eye on future », *Jane's International Defence Review*, June 2013, p. 20.

¹¹⁷ Department of the Navy, SECNAV Instruction 8120.1A, 15 February 2013 ; GAO, *Nuclear Weapons. Actions needed by NNSA to clarify dismantlement Performance Goal*, GAO-14-449, April 2014.

¹¹⁸ *Janes's Defence Weekly*, 11 March 2015, p. 10.

abandonne sa capacité nucléaire¹¹⁹ quand bien même le parti conservateur, à quelques semaines de élections prévues le 7 mai 2015, aurait accusé les travaillistes de vouloir renoncer au nucléaire afin de préserver une potentielle alliance avec le Scottish National Party (SNP) anti-nucléaire¹²⁰. Il fut déjà décidé de prolonger la durée de vie des missiles Trident 2 D5 jusqu'en 2042. Actuellement, Les Britanniques investissent¹²¹ dans une nouvelle génération de propulsion nucléaire sous-marine au bénéfice de la nouvelle génération de SSBN et viennent d'entériner la commande de trois superordinateurs SGI ICE X pour le maintien de la sécurité et de la fiabilité des ogives nationales armant les missiles Trident II D5. Relevons aussi la proposition récente du think tank CentreForum proposant d'en revenir à une dissuasion aéroportée centrée sur l'achat d'une centaine de bombes à gravité américaine B-61 modèle 12 dont les vecteurs seraient des F-35 et dont le coût avoisinerait la moitié des 33 milliards de livres nécessaires au remplacement des SNLE¹²². Entre parenthèses, relevons que pour Paul Bracken, professeur à l'université de Yales, il est difficile pour la France de renoncer au nucléaire au vu, selon lui, « de l'énorme complexe d'infériorité » hexagonale si les Britanniques conservaient leur propre arsenal !¹²³

La Russie engagée dans un bras de fer dans le cadre de la crise ukrainienne a mis en avant quelques déclarations sur le rôle du nucléaire sur fond de contestation entre Moscou et Washington autour du non-respect réciproque du traité sur les forces nucléaires intermédiaires (INF). Une nouvelle doctrine militaire russe signée par Vladimir Poutine en décembre 2014 considère l'activité de l'Alliance atlantique comme un danger extérieur. Même si la dissuasion conventionnelle à améliorer est mise en avant¹²⁴ - le retard en la matière est particulièrement criant -, Moscou considère que « les armes nucléaires resteront un facteur important de prévention des conflits militaires nucléaires et conventionnels »¹²⁵.

Le renouveau du nucléaire en Russie est un facteur d'équilibre face à la stratégie globale américaine (Prompt Global Strike)¹²⁶ et une réassurance en termes géostratégiques et nationalistes. Pour Vladimir Poutine (déclaration du 22 janvier 2014), l'humanité est loin de prendre la décision d'abandonner les armes nucléaires. En outre, début 2015, le directeur du département de la sécurité et du désarmement du ministère russe des Affaires étrangères, Mikhaïl Oulianov, déclarait à RIA Novosti que la Russie pourrait réviser son attitude envers le traité START en raison du « comportement inamicale » des États-Unis. Il pourrait alors s'agir notamment d'une réduction de la coopération vis-à-vis dudit traité mais aussi dans le domaine de la non-prolifération des armes nucléaires. Face à la réaffirmation de la dissuasion nucléaire¹²⁷ dans le dispositif de sécurité de l'Alliance – qui peut être vue en partie comme la conséquence des événements ukrainiens – la Russie modernise ses propres capacités

¹¹⁹ Richard Scott, « The UK's Successor SSBN programme. Changing gear », *Jane's Defence Weekly*, London, 4 June 2014, pp. 22 et sv.

¹²⁰ « Les Tories sortent l'arme nucléaire », www.touteurope.eu, 16 avril 2015.

¹²¹ Richard Scott, « Critical mass: re-energising the UK's naval nuclear programme », *Jane's International Defence Review*, July 2014.

¹²² *Défense et Sécurité internationale*, Areion, Paris, avril 2015, p. 20.

¹²³ Dan Drollette, Jr, « Paul Bracken on American nuclear forces in the 21st century », Interview, *Bulletin of the Atomic Scientists*, 15 December 2014. (<http://thebulletin.org/interview-paul-bracken-american-nuclear-forces-21st-century7855>).

¹²⁴ Nikolai N. Sokov, « Why Russia calls a limited nuclear strike « de-escalation » », *Bulletin of the Atomic Scientists*, 13 March 2014; Mark Galeotti, « The belligerent bear », *Jane's Defence Weekly*, London, 11 February 2015.

¹²⁵ RIA Novosti, « Poutine valide la nouvelle doctrine militaire russe », *La voix de la Russie*, Moscou, 29 décembre 2014.

¹²⁶ Corentin Brustlein, *Conventionalizing Deterrence? U.S. Prompt Strike Programs and Their Limits*, Prolifération Papers 52, IFRI, Paris, January 2015.

¹²⁷ Benjamin Hautecouture, « La résurgence de la menace nucléaire en Europe ? », *Observatoire de la non-prolifération*, n°98, CESIM/FRS, Paris, septembre 2014, p.1.

nucléaires et le fait savoir. Et même si la crise économique associée à l’embargo et à la chute des revenus pétroliers¹²⁸ va imposer une réduction de 10% du budget de la défense en 2015, la mise à niveau des programmes nucléaires ne devraient pas en être bouleversés.

Dans le domaine opérationnel, la Russie¹²⁹ a pour objectif de moderniser 100% de son arsenal nucléaire fixe et mobile intercontinental (ICBM) d’ici 2020 qui concentre 70% des têtes nucléaires déployées. Certaines questions sont posées dès-à-présent sur un possible déploiement permanent de systèmes nucléaires tactiques à Kaliningrad¹³⁰ et en Crimée. L’avionique du bombardier Tupolev 160 est en cours de modernisation¹³¹, tout comme les systèmes stratégiques en silos ou mobile¹³² alors que les sous-marins de dernière génération (Boreï) remplacent progressivement les Delta III et IV et les Typhoon pour atteindre huit bâtiments d’ici 2018. Les bombardiers à double capacité de théâtre TU22M3 Backfire C sont en cours de modernisation et l’on a constaté une reprise des patrouilles permanentes sous-marines dès juin 2012.

Sans que l’on puisse disposer de sources précises, il semble que Pékin continue à moderniser son propre arsenal en tentant de maîtriser les capacités balistiques sous-marines (SSBN classe « Jin » et une capacité balistique sol-sol mobile (DF-31). Le gouvernement américain estime que dans les 3 à 5 ans, la Chine aura acquis une capacité de frappe en second¹³³. La Chine développe autant ses capacités balistiques intercontinentales à têtes multiples (DF-31B), dont une variante mobile de cet ICBM, que les armes nucléaires balistiques de théâtre (DF-16, 25, 26) et de courte portée (DF-12).

Quant aux autres puissances nucléaires proliférantes (Inde, Pakistan, Israël), elles développent aussi des capacités de frappe en second, démontrant à la fois des compétences technologiques mais aussi doctrinales. En outre, on observe le développement de missiles de croisière nucléaire mer-sol au Pakistan et en Israël¹³⁴.

De toute évidence, le risque de menace CBRN asymétrique, l’évolution de la prolifération nucléaire, et les inconnues autour de la crise russo-ukrainienne n’ont pas fait reculer la place du nucléaire dans le monde comme le laissaient déjà entendre les déclarations de mai 2014 du ministre néerlandais des Affaires étrangères, Frans Timmermans. Sachant aussi que pour Arbatov, membre de l’Académie russe des sciences, le TNP n’a pas été conçu pour empêcher les États non dotés de l’arme nucléaire de s’approcher en toute légalité du seuil nucléaire !¹³⁵

La base de données du SIPRI 2014 indique une évolution du paysage mondial allant de la réduction et modernisation des arsenaux nucléaires. Les neuf États nucléaires (USA, Russie, UK, France, Chine, Inde, Pakistan, Israël et Corée du Nord) possèdent approximativement

¹²⁸ *Jane’s Defence Weekly*, 4 Février 2015, p. 10.

¹²⁹ *Jane’s Defence Weekly*, 7 January 2015, p. 15.

¹³⁰ Relevons que dans le cadre de manœuvres militaires massives, la Russie a déployé le 17 mars 2015 des batteries de missiles Iskander-M dans cette enclave.

¹³¹ *Jane’s Defence Weekly*, London, 26 November 2014, p. 15.

¹³² *Jane’s International Defence Review*, February 2014, p. 18.

¹³³ Marina Malenic, « Chinese nuclear forces on the rise, US warns », *Jane’s Defence Weekly*, London, 26 November 2014, p. 4; Jeffrey Lewis, « China’s nuclear posture, *Adelphi serie* n°446, IISS, Roudledge, London, November 2014.

¹³⁴ Hans M. Kristensen et Robert S. Norris, « Israeli nuclear weapons, 2014 », *Bulletin of the Atomic Scientists*, Nuclear Notebook, vol. 70, n°6, 2014, pp. 97-115; « Les développements récents du programme de missiles balistiques et de croisière pakistanais », *Observatoire de la non-prolifération*, n°100, CESIM et FRS, Paris, novembre 2014, p. 5.

¹³⁵ 3^{ème} Conférence internationale du Consortium de l’UE sur la non-prolifération et le désarmement, *Observatoire de la non-prolifération*, n°98, CESIM/FRS, Paris, p. 3.

16.300 charges nucléaires (dont 4.000 opérationnelles) comparées aux 17.270 têtes stockées en 2013. Nonante-trois pour cent de ce total sont aux mains des États-Unis et de la Russie.

Globalement et selon les régions, les États nucléaires flexibilisent leurs arsenaux afin de mieux « coller » avec la réalité géostratégique : panachage des charges, relocalisation rapide des cibles, mono-charges, puissance réglable, simulation, retour des armements nucléaires de théâtre¹³⁶.

Au sujet du désarmement, la 9ème Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération prévue au printemps 2015 à New York pourrait ne pas aboutir à de grandes avancées, à l'image du bilan de 2010. Un échec complet à l'image aussi du blocage des négociations sur le désarmement pourrait conclure ladite conférence, malgré un argumentaire venant des puissances nucléaires historiques. Le Traité d'interdiction complète des essais pourrait ne pas atteindre encore le nombre suffisant de ratifications pour être mis en œuvre et l'environnement international ne prédispose pas à des avancées en matière de zones dénucléarisées au Moyen-Orient, de renversement de la politique iranienne toujours aussi ambiguë¹³⁷ et de dénucléarisation de la péninsule nord-coréenne¹³⁸.

2. L'argumentaire national

Selon Guy Teissier dans son rapport sur le projet de loi de finances pour 2015 en matière de défense, « l'effort en faveur du nucléaire doit être maintenu sur la durée de la loi de programmation militaire, de façon à permettre la modernisation des composantes et la préparation de leur renouvellement. Ainsi, pour 2015, les crédits de la dissuasion augmenteront en autorisations d'engagement et en crédits de paiement. Ils permettront de financer la simulation du fonctionnement des armes nucléaires, les études amont en matière nucléaire, le maintien en condition opérationnelle de la flotte des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) et l'adaptation du missile M51 au SNLE, les programmes de transmissions nucléaires ou encore les évolutions incrémentales du missile M51, les travaux de réalisation portant sur la troisième version de ce missile ayant été lancés en 2014 ».

L'examen du potentiel nucléaire français n'indique pas une renonciation à la dialectique nucléaire. Le programme de missile balistique sur sous-marin SLBM M-51.3 est enclenché tandis que les charges nucléaires robustes TNO seront installées sur les M-51.2 en 2016¹³⁹. La France est également engagée dans des études préalables au lancement d'une 3ème génération de SNLE-3G (IOC 2035) et elle rénove à mi-vie le missile trisonique air-sol ASMP-Amélioré pour IOC en 2022. Il est question de la mise en service d'un missile hypervéloc longue portée (ASN-4G) pour 2035-2040 en remplaçant de l'ASMP (voir annexe 3 sur l'évolution du potentiel nucléaire français).

L'autre composante (aérienne) est engagée dans la mise au standard K3 et F3 des vecteurs aériens Rafale. Quant aux Mirage 2000N, ils seront remplacés par des Rafale F-3 dès 2018 avec possible concentration des appareils biplaces à St-Dizier la même année. Les avions concernés pourront bénéficier de la mise en service progressive des avions

¹³⁶ André Dumoulin, L'avenir de la dissuasion nucléaire en Europe, conférence, CESD/IRSD, Bruxelles, 13 mai 2014 ; André Dumoulin, « La dissuasion nucléaire du futur », *Défense & sécurité internationale*, hors série n°23, Paris, avril-mai 2012.

¹³⁷ Depuis 2008, l'Iran a triplé son nombre de centrifugeuses et décuplé son stock d'uranium enrichi.

¹³⁸ Camille Grant, « Où en est le TNP ? », *Observatoire de la non-prolifération* n°99, CESIM/FRS, Paris, octobre 2014, p. 1.

¹³⁹ Yves Fromion et Gwendal Rouillard, *Rapport d'information relatif à une revue capacitaire des armées*, Assemblée nationale, Paris, 10 juillet 2013, p. 20 ; Jean Guisnel, « Dissuasion : le point sur la modernisation », *Le Point*, 22 novembre 2014.

ravitailleurs MRTT dès 2018¹⁴⁰. Actuellement, les FAS concernent deux escadrons armés du missile ASMP-A : le 1/91 Gascogne sur Rafale F3 (Saint-Dizier) et le 2/4 La Fayette sur Mirage 2000N (Istres). Trois bases sécurisées stockent les missiles nucléaires air-sol et disposent de hangars bétonnés et de PC enterrés : Saint-Dizier, Avord et Istres. Quant à la Force aérienne nucléaire (FANu), elle se compose de deux flottilles qualifiées ASMP-A : la 11F et la 12F implantées sur la base Landivisiau ou sur le porte-avions Charles-de-Gaulle en mer. Tous ces avions sont actuellement soutenus par 14 ravitailleurs C-135FR et pour l'aviation embarquée, par un autre Rafale disposant d'une nacelle spéciale fixée sous l'appareil ravitailleur.

Malgré quelques tensions politiques et doctrinales, le gouvernement français a confirmé le maintien de la seconde composante nucléaire aéroportée afin de permettre un ciblage des centres de pouvoir politiques, économiques et énergétiques des puissances régionales, tout en favorisant la flexibilité du discours dissuasif avec le couple « avion et SNLE ». Malgré quelques retards, la France est maintenant pleinement engagée dans le laser mégajoule¹⁴¹ permettant la simulation nucléaire sans essai grandeur réelle tandis que la modernisation des transmissions stratégiques est poursuivie.

Néanmoins, au vu de la réduction en équipements de défense estimée en 2019, il n'est pas impossible qu'un débat puisse survenir sur une réduction du nucléaire qui pèse (2013) 3,2 milliards d'euros l'an¹⁴², soit 0,15% du PIB ou 10% du budget de la défense. Dans cette hypothèse, on pourrait imaginer le ralentissement du programme simulation, le renoncement à la permanence à la mer ou l'organisation de patrouilles partagées avec les Britanniques, la réduction du nombre de têtes (en passant de 300 à 140) ou l'abandon total d'une composante. Déjà, la Commission Défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale a organisé une série d'auditions sur les questions nucléaires en 2014, organisée par la présidente, Patricia Adam, permettant de mettre en lumière les arguments favorables ou défavorables au sujet de l'avenir de la dissuasion nucléaire, avec une dominance pour le maintien de cette dialectique, confortant en grande partie les choix posés dans le Livre blanc français de la défense 2013.

Dans ce document, la dissuasion est confortée. Dans le chapitre 2 sur les fondements de la stratégie de défense et de sécurité nationale, on met en avant le principe de la capacité autonome d'appréciation des situations et d'une complète indépendance de décision et d'action ; précisant que « la dissuasion est l'ultime garantie de notre souveraineté »¹⁴³. De même sont rappelés l'apport français aux engagements en matière de sécurité collective dans le cadre de l'Alliance atlantique de même que la mise en place, en 1992, d'une commission mixte sur les questions politique et de doctrine nucléaire entre la France et le Royaume-Uni. Dans le chapitre 6 sur la mise en œuvre de la stratégie, la dissuasion fait partie d'un sous-chapitre à part entière, au même titre que « la connaissance et l'anticipation », « la protection », « la prévention » et « l'intervention » :

¹⁴⁰ Relevons que l'annonce officielle que le contrat MRTT a franchi avec succès les dernières étapes de son instruction administrative a été faite par le ministre de la défense, Jean-Yves Le Drian, lors du colloque cérémonial sur les 50 ans des forces aériennes stratégiques, le 20 novembre 2014, à Paris, dans l'enceinte de l'École militaire. Les MRTT seront toujours intégrés aux FAS afin que le commandant sache à tout moment quelles sont la position et la mission des appareils, même s'ils pourront assurer aussi des missions conventionnelles de ravitaillement et de transport. Le premier appareil sera livré en 2018, conformément à la loi de programmation militaire 2014-2019.

¹⁴¹ Le laser mégajoule reproduit en miniature les conditions de température et de pression similaires aux explosions nucléaires. Coût estimé de l'ensemble du programme : 7 milliards d'euros (2014) dont 3,25 milliards d'euros pour le seul laser mégajoule qui est entré en service partiellement fin octobre 2014.

¹⁴² Pour 2113,7 milliards d'euros de PIB.

¹⁴³ *Livre blanc et sécurité nationale 2013*, la Documentation française, Paris, 2013, p. 20.

« La dissuasion nucléaire a pour objet de nous protéger contre toute agression d'origine étatique contre nos intérêts vitaux, d'où qu'elle vienne et quelle qu'en soit la forme. La dissuasion française contribue par son existence à la sécurité de l'Alliance Atlantique et à celle de l'Europe. L'exercice de la dissuasion nucléaire est de la responsabilité du Président de la République. Notre dissuasion est strictement défensive. L'emploi de l'arme nucléaire ne serait concevable que dans des circonstances extrêmes de légitime défense. À ce titre, la dissuasion est la garantie ultime de la sécurité, de la protection et de l'indépendance de la Nation. Elle garantit en permanence notre autonomie de décision et notre liberté d'action dans le cadre de nos responsabilités internationales, y compris contre des tentatives de chantage qui pourraient être exercées contre nous en cas de crise. La dissuasion nucléaire s'inscrit donc dans le cadre plus global de la stratégie de défense et de sécurité nationale qui prend en compte l'ensemble des menaces, y compris celles qui se situent sous le seuil des intérêts vitaux. Les forces nucléaires comprennent une composante aéroportée et une composante océanique dont les performances, l'adaptabilité et les caractéristiques complémentaires permettent le maintien d'un outil qui, dans un contexte stratégique évolutif, demeure crédible à long terme, tout en restant à un niveau de stricte suffisance. Les capacités de simulation dont la France s'est dotée après l'arrêt de ses essais nucléaires assurent la fiabilité et la sûreté des armes nucléaires. La France entend continuer à assumer pleinement sur la scène internationale ses responsabilités et ses devoirs d'État doté de l'arme nucléaire. À ce titre, elle œuvre activement en faveur d'un « désarmement général et complet sous un contrôle strict et efficace », objectif fixé par l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Elle poursuit ses efforts pour promouvoir la réduction quantitative et limiter l'amélioration qualitative des arsenaux dans le monde et pour combattre la prolifération des armes de destruction massive, notamment nucléaires, et de leurs vecteurs. De même, elle appelle de ses vœux la généralisation de ces efforts au niveau international. À cet effet, elle soutient activement l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et l'engagement de négociations multilatérales sur un traité d'interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armes nucléaires, ainsi que la mise en place d'un moratoire immédiat sur la production de ces matières. Depuis le démantèlement de son site d'expérimentation dans le Pacifique, la France a continué, en matière de désarmement nucléaire, à montrer l'exemple par des mesures unilatérales, dont le démantèlement irréversible de ses installations de production de matières fissiles à des fins d'armes. Elle a indiqué que son arsenal comprenait moins de 300 têtes nucléaires. La France a été la première à s'engager dans toutes ces avancées concrètes de désarmement nucléaire. Dans cette perspective, elle inscrit le maintien de sa dissuasion nucléaire à un niveau de stricte suffisance, c'est-à-dire au plus bas niveau possible au vu du contexte stratégique. Il existe des liens forts entre la dissuasion nucléaire et les capacités conventionnelles. La dissuasion, qui garantit la protection de nos intérêts vitaux, confère la liberté d'action au Président de la République dans l'exercice des responsabilités internationales de la France, pour la défense d'un allié ou l'application d'un mandat international. En ce sens, elle est directement liée à notre capacité d'intervention. De plus, certains des moyens des forces nucléaires peuvent être utilisés pour les opérations conventionnelles sur décision du Président de la République. Cela a été le cas pour de nombreuses opérations récentes. Une force de dissuasion sans capacités conventionnelles verrait sa crédibilité affectée. Le maintien d'une force de dissuasion crédible, indépendante et autonome nous incite à investir dans des capacités précieuses pour d'autres fonctions stratégiques. De par ses exigences en termes d'efficacité, de fiabilité et de sûreté, la dissuasion nourrit nos efforts de recherche et développement et contribue à l'excellence de notre industrie de défense. Elle a aussi un effet d'entraînement sur nos aptitudes technologiques »

Au titre de la conclusion récapitulative, le Livre blanc 2013 du nouveau gouvernement Hollande rappelle que, « strictement défensive, la dissuasion nucléaire protège la France contre toute agression d'origine étatique contre ses intérêts vitaux, d'où qu'elle vienne et quelle qu'en soit la forme. Elle écarte toute menace de chantage qui paralyserait sa liberté de décision et d'action. En ce sens, elle est directement liée à notre capacité d'intervention. Une force de dissuasion sans capacités conventionnelles verrait par ailleurs sa crédibilité affectée. Les forces nucléaires comprennent une composante aéroportée et une composante océanique dont les performances, l'adaptabilité et les caractéristiques complémentaires permettent le maintien d'un outil qui, dans un contexte stratégique évolutif, demeure crédible à long terme, tout en restant à un niveau de stricte suffisance ».

Un contre-feu puissant fut aussi organisé par la suite, avec le colloque autour des 50 ans de la dissuasion nucléaire française dans le périmètre de l'École militaire, à Paris le 20

novembre 2014¹⁴⁴, après la cérémonie présidée par le CEMA à la base aérienne d'Istres le 3 octobre de la même année. Ce colloque, intitulé « 50 ans de dissuasion nucléaire. Exigences et pertinences au 21^{ème} siècle », associant tables rondes¹⁴⁵ et petits films, avait pour objet de défendre la pertinence de la dissuasion en général et celle de l'utilité de préserver la seconde composante nucléaire en particulier. Le général Pierre de Villiers, chef d'État-major des Armées mit en avant le rôle important du CEA et des industriels des systèmes d'armes, y compris de la simulation et des éléments de sécurité-sûreté, tout en insistant sur la nécessité de combattre la réduction du budget nucléaire, estimant que réduire davantage que les 3,6 milliards d'euros de moyenne annuelle remettrait en cause les choix fondamentaux. Pour le général, les économies ne bénéficieraient aucunement aux « conventionnels ». Pour l'Amiral Bernard Rogel, le coût de la dissuasion est estimé à 5 euros par mois et par Français tandis que Daniel Verwaerde, directeur des applications militaires du CEA, rappelle que la technologie associée au nucléaire sert aussi à la non-prolifération (sismographie, radioprotection) et que 20% du laser mégajoule lancé en octobre dernier est à disposition des chercheurs académiques français et internationaux. Invité lors du colloque, Bradley Roberts, professeur consultant à l'université Sandford, considère que la dissuasion nucléaire française est d'un apport positif car elle réduit le fardeau des autres puissances nucléaires alliées, elle permet de discuter à trois en cas de crise (réflexion, perception, coopération, décision), elle rassure les alliés de l'OTAN même si la France n'est pas dans le Groupe des Plans nucléaires (GPN), elle n'isole pas les Américains car ils ne sont pas les seuls à maintenir des armes nucléaires au sol en Europe de l'Ouest et enfin elle offre une visibilité nucléaire (via la seconde composante) importante en cas de conflit régional (signal test).

Pour Philippe Errera, directeur de la délégation aux affaires stratégiques au ministère de la défense, les développements nucléaires dans le monde poussent à la pertinence des choix de la France. La dissuasion protège d'une agression étatique et permet d'assurer la liberté de décision et d'action. Vu l'affaiblissement de la norme du TNP, il faut maintenir le nucléaire français et réfléchir à un cadre européen à ce sujet. Bruno Tertrais (FRS) proposa six éléments rendant pertinente la permanence du nucléaire français à horizon prévisible :

- Permet d'assurer la liberté d'action du président de la République en neutralisant d'éventuel chantage nucléaire autour d'une action hexagonale expéditionnaire¹⁴⁶ ou menace venant d'adversaire et même des États-Unis (pleine liberté stratégique) ;
- Contribue au rayonnement de la France par son indépendance stratégique ;
- Complexifie le calcul d'un adversaire cherchant à s'en prendre à l'OTAN ;
- Assure la capacité à négocier car il faut être un État nucléaire pour parler désarmement nucléaire désarmement (cf. P5) ;
- Offre un apport technologique ;
- Garantit l'indépendance de la France.

Pour Bruno Tertrais, la France doit soutenir le nucléaire américain en Europe afin que les pays européens baignent encore dans la dialectique de la dissuasion, tout en estimant

¹⁴⁴ *Forces aériennes stratégiques 50 ans. 1964-2014*, La revue, Agence Kas Editions, Levallois, septembre 2014 ; *Secrets des forces aériennes stratégiques. 50 ans de dissuasion nucléaire, Air & Cosmos hors série*, Paris, 2014 ;

¹⁴⁵ Les organisateurs invitèrent des personnalités françaises (chefs d'état-major des armées, de la Marine, CEA, commandant des FOS et des FAS, Ministre français de la défense, MM. Tertrais, Roberts, Errera) mais aussi le lieutenant-général Stephen Wilson, commandant de l'USAF *Global Strike Command*. Relevons l'absence d'intervenants britanniques.

¹⁴⁶ Argument lors de l'intervention du général Michel Forget, colloque du Club « Participation et Progrès » sur « L'avenir de la dissuasion nucléaire française », Assemblée nationale, Paris, 9 décembre 2013.

qu'une augmentation du budget français alloué au nucléaire crée les conditions d'une rupture du consensus hexagonal.

Clôturant le colloque, le ministre français de la défense, Jean-Yves Le Drian¹⁴⁷, rappela que « ceux qui entendent délégitimer fondamentalement la dissuasion nucléaire se trompent de contrat » car cela préparerait un monde « où seuls les dictateurs en disposeraient ». Il défendit le maintien de la seconde composante conformément aux engagements du Président de la République, tout en précisant ses avantages complémentaires à la composante sous-marine stratégique. En outre, la composante aérienne peut aussi engager une frappe d'avertissement ultime, tout en mettant en avant l'investissement scientifique, la qualité technologique et les performances techniques mis au service de la dissuasion, capable de rivaliser avec les meilleurs laboratoires et centres d'expertise aux États-Unis, en Europe, en Russie et dans le monde. Pour le ministre, les forces nucléaires françaises contribuent à la posture de l'Alliance atlantique et la dissuasion hexagonale protège le pays contre toute agression d'origine étatique qui viserait ses intérêts vitaux, d'où qu'elle vienne et quelle qu'en soit la forme. Et de rappeler le souci constant français de respecter le principe de stricte suffisance et de rechercher le « juste besoin ».

Dès l'instant où les vecteurs aériens ont une double capacité (FAS et Force aéronavale nucléaire)¹⁴⁸ et que le nombre d'escadrons nucléaires a été réduit de 3 à 2 (y compris les effectifs) l'économie¹⁴⁹ pourrait s'avérer très faible, aux alentours de 122 millions d'euros selon les députés Vitel et Gosselin-Fleury.

Selon le général Mercier, « la composante nucléaire aéroportée dispose désormais du potentiel lui permettant de durer jusqu'à l'horizon 2035, nonobstant la modernisation du dernier escadron de Mirage 2000N qui passera sur Rafale, et les tankers »¹⁵⁰ avec dès lors un investissement à consentir sur les dix prochaines années équivalent à 7% du budget de la dissuasion nucléaire française en mode duale et à 3,5% stricto sensu.

D'autres arguments sont mis en avant depuis la création des FAS et particulièrement ces dernières années pour la protéger :

- souplesse d'engagement, gradualisme, modularité ;
- complémentarité dissuasive ;
- forte réactivité ;
- grande précision offrant des modes d'action stratégiques basés sur « la destruction des centres de pouvoir (politique, économique, énergétique) fortement défendus ou protégés »¹⁵¹ ;
- adaptabilité aux changements doctrinaux et aux « surprises stratégiques » ;
- capacité duale de participation aux opérations conventionnelles et en soutien aux missions classiques ;
- complexification de la perception, perturbation des calculs de l'adversaire ;
- contrainte supplémentaire chez l'adversaire en termes de défense grâce à la diversité des modes de pénétration des armements nucléaires français ;

¹⁴⁷ Le ministre indiqua qu'il était favorable à la possibilité de décerner une distinction honorifique pour ceux qui participent aux missions permanentes au titre de la dissuasion.

¹⁴⁸ Cette dernière n'est pas activée en permanence.

¹⁴⁹ L'ancien ministre français de la Défense, Hervé Morin, a proposé le 12 juillet 2014 dans le *JDD* de supprimer la composante aérienne de la force nucléaire française afin de garantir de budget de la défense promis par le ministre Jean-Yves Le Drian.

¹⁵⁰ Audition du général Denis Mercier, chef d'état-major de l'Armée de l'Air, Compte rendu, Commission de la défense nationale et des forces armées, Paris, 15 avril 2014.

¹⁵¹ Patrick Charaix, « Forces aériennes stratégiques. Pour tout savoir (ou presque) », *Défense & Sécurité internationale*, hors série 35, Dissuasion nucléaire, Areion, Paris, avril-mai 2014, p. 35.

- capacité dissuasive visible (manœuvres démonstratives, gesticulation nucléaire) ;
- capacité de rappel ;
- mode de pénétration non stéréotypé ;
- réponse adéquate à la moindre précision des missiles mer-sol de la composante sous-marine française en comparaison d'avec les SLBM Trident II D-5 américains et britanniques ;
- large choix d'options stratégiques ;
- gamme de puissances variables (crédibilité) ;
- permet d'éviter les effets d'une percée technologique imprévue dans la détection sous-marine ou l'anti-missile balistique¹⁵² ;
- facilité de tir d'avertissement ;
- capacité à tirer vers le haut certaines capacités conventionnelles¹⁵³ dès lors que les bureaux d'études sur les missiles nucléaires engendrent des retombées au profit des missiles conventionnels air-sol ;
- effet d'entraînement technologique¹⁵⁴ ;
- partage du savoir-faire (capacité de pénétration basse altitude haute vitesse ; contre-mesures électroniques ; suivi de terrain ; ravitaillement en vol ; précision dans le guidage ; endurance en durée de vol¹⁵⁵ ; mise en œuvre missile classique SCALP¹⁵⁶ ;...) ;
- contribution à la dissuasion générale de l'Alliance atlantique en relation avec le Global Strike Command américain¹⁵⁷ ;
- capacité à dissuader des menaces substratégiques et proliférantes.

Reste l'argument budgétaire à savoir que la suppression de la composante nucléaire aéroportée ne verra pas le transfert des moyens au profit de l'Armée de terre (redistribution) mais plutôt sa récupération par le ministère des Finances (Bercy) ; outre le fait que supprimer une capacité nucléaire reviendrait aussi à rendre difficile, sinon impossible une réversibilité, pour des motifs à la fois diplomatique, politique et budgétaire, sans parler de délais acceptables au vu de l'argumentaire géostratégique imposant son retour.

Aussi, le verrouillage élyséen¹⁵⁸ et l'état déjà bien engagé de certains programmes, réduit la marge de manœuvre des économies dans le domaine. Le 19 février 2015, le président Hollande précisait ses options nucléaires par un discours solennel sur la base aérienne d'Istres où sera défendue la dissuasion nucléaire. Il s'agit de ne pas « baisser la garde » et de tenir compte du contexte international qui « n'autorise aucune faiblesse ». Pour

¹⁵² Par exemple, les particules émises en nombre ridiculement faible par les réacteurs nucléaires embarqués sur sous-marins seront peut-être un jour détectables dans les conditions tactiques (audition de l'ingénieur général Laurent Collet-Billon, DGA, Assemblée nationale, Paris, 30 avril 2014).

¹⁵³ Tirs de missiles SCALP réalisés par des *Mirage 2000D* (Nancy) sur le modèle des FAS.

¹⁵⁴ Bruno Tertrais, « La dissuasion nucléaire : indépendance et responsabilités », *Questions internationales*, n°61-62, La Documentation française, Paris, mai-août 2013, p. 51.

¹⁵⁵ Exercice *Rafale* vers l'île de La Réunion en 11 h sans escale en avril 2014. Durant l'opération *Serval* au Mali, une mission de 9h45 fut réalisée avant tirs de précision sur une vingtaine d'objectifs djihadistes au nord de Gao, ce qui fit de cette mission la plus longue de l'histoire du bombardement français.

¹⁵⁶ Tir de 14 missiles de croisière SCALP conventionnels (mission de 6 h) visant des cibles en Libye en 2011 (*Rafale* des FAS et de la FANu) (opération *Harmattan*), dans un scénario identique à celui d'un engagement nucléaire.

¹⁵⁷ Audition du général Patrick Charaix, commandant des FAS, Compte rendu, Commission de la défense nationale et des forces armées, Paris, 15 avril 2014.

¹⁵⁸ Jean Guisnel, « Dissuasion nucléaire : la France ne change rien », *Le Point*, Paris, 22 novembre 2014. « Nous conserverons donc les deux composantes, aérienne et sous-marine, de notre dissuasion » (François Hollande, Discours du candidat à la présidentielle, Paris, 11 mars 2012).

le président de la République, « le temps de la dissuasion nucléaire n'est pas dépassé ». Il s'agit pour la France d'annoncer l'engagement d'un nouveau cycle de modernisation de la dissuasion, la précédente, entamée en 1995 s'achève.

, le maintien des deux composantes et la confirmation du potentiel nucléaire français de moins de 300 têtes alimentant 3 lots de 16 missiles mirvés (têtes multiples) sur sous-marins¹⁵⁹ et 54 missiles air-sol ASMP-A.

Reste la dimension doctrinale avec le principe selon lequel la dissuasion est une dialectique de signaux et d'incertitudes, forçant à interdire toute marge de spéculation à l'adversaire¹⁶⁰.

Cela n'empêche pas la France d'annoncer, en parallèle, de nouvelles propositions concrètes¹⁶¹ pour la relance du désarmement et de la non-prolifération qui seront déposées avant la conférence d'examen du TNP prévue au printemps 2015. À Istres, le président Hollande a insisté sur la priorité accordée par la France à une négociation internationale sur l'arrêt définitif de la production des matières fissiles.

Ce fut aussi le cas par le passé, en insistant à chaque fois sur la disproportion de moyens entre l'hexagone et les deux autres grandes puissances nucléaires, estimant dès lors que ce sont ces dernières qui doivent, en priorité et de manière massive, réduire leur potentiel nucléaire en surcapacité. Fin 2014, le représentant permanent auprès de la Conférence du désarmement, rappelait, qu'au titre national, la France avait « un bilan exemplaire en matière de désarmement nucléaire : démantèlement complet et irréversible de nos installations de production de plutonium et d'uranium pour les armes nucléaires, réduction de moitié du nombre de têtes nucléaires, démantèlement complet de notre composante sol-sol, réduction d'un tiers de notre composante océanique, puis réduction d'un tiers de notre composante aéroportée. Nous avons été, avec le Royaume-Uni, le premier État doté à ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) ». Et d'ajouter que « la France n'a jamais participé à une quelconque course aux armements nucléaires. Elle applique le principe de la stricte suffisance, c'est-à-dire qu'elle maintient son arsenal au niveau le plus bas possible, compatible avec le contexte stratégique ». La dissuasion française est « strictement défensive. Elle vise exclusivement la protection de nos intérêts vitaux dans des circonstances extrêmes de légitime défense »¹⁶².

¹⁵⁹ Pour quatre sous-marins porteur chacun de 16 missiles. Cependant, il y a transfert de 18 missiles d'un SNLE partant en grand entretien vers un SNLE en partance pour une patrouille (soucis d'économie).

¹⁶⁰ *Champ de Mars* n°25, Institut de recherche stratégique de l'École militaire, La Documentation française, Paris, 2013.

¹⁶¹ Laurent Fabius, Vœux du ministre des Affaires étrangères et du développement international, Paris, 7 janvier 2015.

¹⁶² Louis Riquet, Intervention devant l'Assemblée générale des Nations unies du représentant permanent de la France auprès de la Conférence du désarmement, New York, 20 octobre 2014.

La question européenne et la place de la Belgique

Historiquement, la France a souvent joué les sirènes en matière de dissuasion dite « concertée » avec les alliés européens. Rappelons que plusieurs présidents de la République ont tenté de mettre en avant la notion de dissuasion européenne :

- dissuasion nucléaire élargie (Valéry Giscard d'Estaing, 1974),
- articulation du nucléaire français et britannique au profit de l'Europe (François Mitterrand, 1992),
- dissuasion nucléaire concertée (François Mitterrand via son Premier ministre Alain Juppé, 1995),
- parapluie nucléaire européen (Jacques Chirac, 2006)¹⁶³,
- dialogue sur l'apport de la dissuasion pour la sécurité commune avec les partenaires européens qui le souhaitent (Nicolas Sarkozy, 2008)¹⁶⁴

...et confirmation de la contribution du nucléaire français à la sécurité de l'Europe et de l'Alliance via Le Livre blanc 2013 du président François Hollande. Dans son chapitre 5, on peut lire que « la France est attachée à conforter la solidité de l'alliance militaire qui rassemble vingt-huit nations résolues à se défendre solidairement contre toute agression armée. Elle sera particulièrement vigilante à l'égard du maintien d'une combinaison appropriée de capacités nucléaires, conventionnelles et de défense antimissile pour la dissuasion et la défense, conformément aux engagements énoncés dans le concept stratégique. Celui-ci réaffirme le rôle des armes nucléaires en tant que garantie suprême de la sécurité et pilier de la doctrine de défense de l'Alliance. Les forces nucléaires stratégiques indépendantes du Royaume-Uni et de la France, qui ont un rôle de dissuasion propre, contribuent à la dissuasion globale et à la sécurité des Alliés ».

Parallèlement, les interrogations sur la place de la dissuasion nucléaire dans l'espace européen proprement dit sont restées dans le champ étroit des experts et celui des représentants politiques proches de ces matières.

Au-delà de l'apport par constat et au « profit » des Européens des forces nucléaires françaises et britanniques, les définitions autour d'une forme de « collectivisation » européenne de la dissuasion et les différentes suggestions pour des inflexions doctrinales apparues dans l'air du temps furent nombreuses : dissuasion du faible au fort, du fort au fou, proportionnelle, tous azimuts, virtuelle, concertée, élargie, partagée, du fort au faible, etc.

Mais derrière ce vocabulaire conceptuel se cachaient et se dissimulent encore aujourd'hui des questions fondamentales : l'Union européenne en tant que telle doit-elle être

¹⁶³ « Nous devons, le moment venu, nous poser la question d'une défense commune, qui tiendrait compte des forces de dissuasion existantes », discours de Jacques Chirac à L'Île Longue, 19 janvier 2006.

¹⁶⁴ « S'agissant de l'Europe, c'est un fait, les forces nucléaires françaises, par leur seule existence, sont un élément-clé de sa sécurité. Tirons-en ensemble toutes les conséquences logiques : je propose d'engager avec ceux de nos partenaires européens qui le souhaiteraient un dialogue ouvert sur le rôle de la dissuasion et sa contribution à notre sécurité commune » (discours de Nicolas Sarkozy à Cherbourg, 21 mars 2008).

une puissance nucléaire en post-guerre froide alors qu'elle ne réussit pas ou se refusa à l'être durant la guerre froide ?

La France et le Royaume-Uni peuvent-ils déléguer, partager, se concerter sur ces matières avec quelques capitales ?

Avec l'Union européenne ?

Dans quelles circonstances ?

L'Union européenne doit-elle et peut-elle devenir un jour une puissance disposant en propre d'attributs nucléaires ? Nous faut-il plutôt continuer à placer l'avenir du nucléaire dans le cadre strictement national, subissant en partie cette perte de visibilité face aux nouveaux besoins militaires de gestion de crises et de conflits asymétriques en période post-guerre froide ? Finalement, la puissance et l'autonomie stratégique s'expriment-elles par le nucléaire ou par la seule puissance économique ? Par la maîtrise de l'espace-temps ou le maillage opératoire ? A moins qu'il ne s'agisse de décapitation classique, aboutissant à une nouvelle virginité nucléaire ? Le nucléaire peut-il être un élément mobilisateur d'une politique de défense européenne si l'on pense collectivement le rôle et la place de cet instrument dissuasif sur notre continent ?

Toujours repoussées et ignorées car fondamentalement délicates, ces questions pourraient réapparaître à la première opportunité diplomatique, à la première crise majeure et grave impliquant les pays proliférateurs, y compris dans le champ de la menace biologique, ou à la suite d'une grave crise nucléaire impliquant les États historiques ou encore du retrait hypothétique, mais pas impossible, des dernières bombes nucléaires américaines du Vieux continent¹⁶⁵.

Actuellement, l'Union européenne se voit englobée dans le champ dissuasif français et britannique à travers la notion virtuelle de dissuasion par constat, le jeu de la protection contre les extrêmes étant implicitement « offert » aux alliés européens. La proximité spatiale entre les États européens impose ainsi en partie une dissuasion de facto au profit du continent : la vulnérabilité commune engageant en quelque sorte la solidarité de proximité par le flou de la notion élargie des intérêts vitaux.

Nonobstant, il ne peut y avoir de dogme de l'automatisme d'une solidarité dans l'ordre du nucléaire. En cas de crise nucléaire, les États possesseurs des codes d'armements conservent leur pouvoir discrétionnaire sur l'usage de l'arme nucléaire, quand bien même certains organes existent pour imaginer une concertation commune.

Et de nouveaux retraits d'armes nucléaires substratégiques américaines d'Europe renforceront, en quelque sorte par défaut, cette « européanisation » non contraignante de la dissuasion.

Au-delà, il est de plus en plus difficile d'imaginer une politique nucléaire gesticulatoire indépendante en cas de crise qui refuserait une sorte d'« approbation » européenne et de « concertation » minimale, même si le nucléaire ne pourra sortir, à horizon prévisible, des prérogatives de défense nationale, vu l'existence des garde-fous édictés par les articles 1 et 2 du traité de non-prolifération¹⁶⁶ et du « caractère spécifique de la politique de sécurité et de défense de certains États membres » tel qu'écrit dans le Traité de Lisbonne.

¹⁶⁵ Dumoulin André, « Dissuasions nucléaires française et américaine : scénarios pour l'Europe », *Revue de Défense nationale*, Paris, mars 2006.

¹⁶⁶ En vérité, sur la base d'un accord américano-russe de fin 1966, le projet d'article II du futur traité de non-prolifération fut modifié, afin de distinguer la notion de transfert (cession) d'une arme nucléaire à un autre État (qui est interdite), de la notion de stationnement d'armes nucléaires sur le territoire d'un État non nucléaire, avec

De plus, les institutions de l'Union européenne ont, jusqu'à présent, été tenues à travailler uniquement dans les domaines :

- de la non-prolifération,
- du contrôle des produits à double usage,
- des mesures de sûreté dans les pays tiers,
- des mesures de sécurité contre les trafics de matériaux et substances nucléaires
- et du soutien aux régimes de contrôle multilatéraux dont le TNP.

La Stratégie de l'UE de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive adoptée en décembre 2003 et ses actualisations biennuelles en sont les expressions les plus abouties.

Relevons aussi les positions communes de l'Union dans le cadre du comité préparatoire (PrepCom) de la 9ème conférence d'examen du TNP prévue en 2015 via son représentant spécial venant du SEAE. Relevons enfin la mise en place du consortium de l'UE sur la non-prolifération associant des think tanks depuis maintenant 3 ans.

Certes, l'intégration dans le traité de Lisbonne d'une clause d'assistance mutuelle (article 42 § 7) contient en filigrane les prémisses d'un apport nucléaire national (non contraignant) à la sécurité territoriale de l'Union, nonobstant tous les garde-fous sémantiques, juridiques et politiques imaginables ; y compris le principe selon lequel les pays européens membres également de l'OTAN seront dans l'obligation de faire jouer la clause d'assistance auprès de l'OTAN. Bref, comme l'Union de l'Europe occidentale, via son fameux article V, lorsque l'organisation était encore « vivante ».

Aujourd'hui, sauf accident ou incident grave, les États européens, dans leur grande majorité, ne veulent pas entendre parler d'une Europe nucléaire. Soit ils se reposent sur le parapluie américain en direct (armes de théâtre) ou indirect (stratégie de reconstitution) ou sur le franco-britannique de proximité; soit ils considèrent que le débat nucléaire n'est pas (plus) l'étalon de puissance et de valeur.

Aussi, imaginer que le retrait des armes nucléaires américaines d'Europe permettrait aux alliés européens d'accepter sur le sol national, selon le même principe de la double clef, des armements nucléaires aéroportés français ou d'hypothétiques¹⁶⁷ missiles de croisière air-sol britanniques est utopique, au vu des probables réactions des opinions publiques et des gouvernements, avec le jeu triangulaire délicat du « médias-parlement-élection ».

Les sujets particuliers proposés à l'étude par la Délégation aux affaires stratégiques du ministère français de la Défense ces dernières années, les travaux de la FRS et les missi dominici envoyés par Paris dans les différentes capitales à ce sujet sont, à cet égard, symptomatiques et révélateurs des enjeux et interrogations. Les entretiens diplomatiques aboutirent pour l'essentiel à une écoute polie, quelques suggestions générales et un silence généralisé. La relance du discours sur l'association de la dissuasion française dans une

un contrôle d'emploi des armes assuré par le seul État producteur d'armes nucléaires, à savoir les États-Unis (qui est acceptée). Moscou souhaitait en réalité un seul canal communicationnel en cas de crise (en l'occurrence avec les Américains uniquement) et non de multiples autorités européennes et américaines. C'est en ce sens qu'il faut comprendre le terme « contrôle » de l'article II, qui vise à interdire le transfert de ce contrôle à l'État hôte (par exemple la Belgique) des armes stationnées sur son territoire par un État doté d'armes nucléaires (en l'occurrence les États-Unis). Par conséquent, les pays hôtes (Belgique, Pays-Bas, Allemagne, Turquie, Italie), qui accueillent actuellement, dans le cadre de l'OTAN, des armes nucléaires américaines, n'ont en aucun cas enfreint juridiquement les obligations contractées dans le cadre du traité de non-prolifération qu'ils ont signé.

¹⁶⁷ Le missile de croisière britannique air-sol ne serait pas une option intéressante, du point de vue technique et économique (*Observatoire de la non-prolifération*, CESIM, Paris, octobre 2013).

optique européenne confirme le principe symbolique de dissuasion élargie par constat, mais pas au-delà.

Certaines études françaises¹⁶⁸ sur la question du rôle important dans la sécurité européenne et transatlantique de l'arme nucléaire française ont révélé le plus souvent des réponses négatives de la part, par exemples, de l'Allemagne, de l'Espagne ou de l'Italie.

D'autres États européens sont engagés dans une diplomatie post-nucléaire. Ainsi, à travers la « Lettre des cinq », - la Belgique, les Pays-Bas, la Norvège, l'Allemagne et le Luxembourg¹⁶⁹ - avaient prudemment déclaré, en février 2010, vouloir s'affranchir du nucléaire via la posture de défense territoriale anti-missile¹⁷⁰ et une négociation partagée¹⁷¹ avec les Russes pour un désarmement nucléaire tactique.

Même s'ils furent contraints à un certain silence, les pressions américaines, les supplications « nucléaristes » des alliés d'Europe orientale, les divergences politiques internes et l'absence de consensus expliquent cette discrétion retrouvée. L'objectif sous-jacent à bien des documents politiques et parlementaires de pays européens aujourd'hui serait, d'une part le désarmement nucléaire vérifiable, graduel et multilatéral et d'autre part, le retour des armes nucléaires vers l'expéditeur, à savoir les sanctuaires.

A contrario, nous pourrions mettre en avant l'idée d'une éventuelle organisation d'une coopération renforcée entre les États qui veulent aller plus loin dans le principe d'une Europe nucléaire concertée. Cette posture est complexe à tenir alors que le paysage stratégique européen est incertain mais aussi parce que l'UE ne se voit pas puissance nucléaire, elle qui a déjà des difficultés à faire monter en puissance sa Politique européenne de sécurité et de défense commune. Des obstacles sérieux devront être abordés et surmontés pour approfondir l'idée d'une Europe nucléaire prise dans son sens global :

- l'interaction légalité-légitimité-droit de regard ;
- le choix de la doctrine et du moment de la gesticulation ;
- la mouvance des opinions publiques et la difficulté de les convaincre de la dialectique de la dissuasion et du vocabulaire associé ;
- les garde-fous du TNP dans son interprétation maximaliste ou trompeuse ;
- les oppositions idéologiques et doctrinales ;
- les priorités militaires asymétriques ;
- la question de la culture stratégique européenne encore inexistante ;
- enfin les facteurs économiques, géostratégiques et éthiques.

Si certaines capitales se refusent déjà à actualiser la modeste Stratégie de sécurité européenne de 2003 quelque peu mise à jour en 2008 - les ambitions français en firent les frais à l'époque ! - il est difficile d'imaginer qu'une ouverture collective, fédérative ou, oserais-je dire, communautaire puisse se réaliser dans le domaine nucléaire !

Relevons aussi qu'un soutien européen au financement du nucléaire français - une façon de répondre et résoudre éventuellement les critiques budgétaires sur le coût du

¹⁶⁸ Cf. Ronald Hatto et Odette Tomescu, *La perception de la défense française chez nos alliés*, Etudes de l'IRSEM, Paris, 2010, pp. 89 et sv.

¹⁶⁹ Les deux derniers n'ont pas d'armes nucléaires américaines sur leur territoire.

¹⁷⁰ Oliver Thränert, « NATO, Missile Defence and Extended Deterrence », dans *Survival*, vol. 51, n°6, IISS, Londres, décembre 2009-janvier 2010.

¹⁷¹ Cette négociation pourrait s'avérer complexe au vu de la disproportion en nombre de charges dans un rapport de 1 à 10 dans cette catégorie de *nukes*. Cependant, l'expérience d'un désarmement négocié fut déjà réalisé par le passé avec l'accord INF et les retraits unilatéraux russes et américains dans les années 1990.

nucléaire et sur certaines contestations de l'Armée de Terre ou des Finances (Bercy) - semble difficile à imaginer pour bien des raisons.

Nonobstant, il est difficile aussi d'imaginer une situation où les Européens ne seraient pas concernés, impliqués, entraînés dans une gesticulation nucléaire organisée et planifiée depuis Paris ou Londres.

Quand bien même une surprise stratégique devait nous atteindre ou un nouveau jeu du « chat et de la souris » iranien, un retour à une Russie impériale ou un Pakistan incontrôlable¹⁷²; la gesticulation nucléaire restera nationale et les Européens auront encore et toujours le réflexe « américain », malgré le principe de réalité selon lequel les nucléaires français et britanniques ont une crédibilité assurée par leur proximité géographique avec les Européens : « nous sommes tous dans le même bateau ».

Pour les Européens, le nucléaire américain est encore vécu sur le mode de la protection, de la centralité du discours diplomatique et de l'exclusivisme américain dans le contrôle de l'activation des charges nucléaires (mécanique, électronique, informatique) : le nucléaire ne se partage pas mais il « autorise » la concertation¹⁷³ et bien entendu l'enculturation.

Ce n'est que par la disparition des B-61 que le débat européen pourrait prudemment et éventuellement être entamé, mais la France¹⁷⁴ a intérêt aujourd'hui à rester cachée. Au final, moins on en dit, mieux on se porte dans le champ européiste sur cette question.

Reste que si le paysage nucléaire américain en Europe devait bouger vers la dénucléarisation – ce qui reste à hypothétiquement concrétiser - la posture française devra modifier son curseur et répondre aux nouvelles interrogations d'un paysage stratégique bouleversé avec l'hypothèse d'un financement solidaire européen ; nonobstant le principe de réalité d'une géopolitique où les pays émergents et les pays proliférateurs seront très bien présents dans le champ nucléaire, parallèlement au maintien d'un nucléaire américain, russe et chinois en voie de contraction/musculation¹⁷⁵. Nous sommes loin du discours d'Obama à Prague en 2010 et des premières « ouvertures » russes.

Face à ce paysage stratégique international à ce point obscur et devant l'impossibilité actuelle à s'engager dans une réflexion nucléaire dans le champ de la PSDC, la France se devra de jouer encore et encore dans la discrétion/flexibilité des outils et n'a pas intérêt pour l'instant à ouvrir un débat européen à ce sujet. Elle serait perçue comme suspecte ou par trop intéressée. Elle peut même être difficile à cerner au vu des débats hexagonaux entre experts nucléaires, anciens officiers et autres groupes de pression, mais aussi au vu des décisions à encore finaliser chez les Britanniques à propos de l'avenir de leurs forces nucléaires. Et l'on voit mal l'Hexagone, même pour des motifs budgétaires, accepter un hypothétique corset dans un domaine qui reste totalement centralisé et régalié au sens national du terme.

Quant à la Belgique, voisin immédiat, elle devrait rester au balcon, à la fois parce qu'elle bénéficie indirectement de la dissuasion par constat (proximité des intérêts vitaux) mais aussi parce qu'elle est elle-même dans une dynamique complexe et délicate autour des

¹⁷² Mark Fitzpatrick, « Overcoming Pakistan's Nuclear Dangers », *Adelphi serie* n°443, IISS, Routledge, London, 2014, pp. 13 à 70.

¹⁷³ André Dumoulin et Quentin Michel, *La Belgique et les armes nucléaires*, Courrier hebdomadaire n°1871-1872, CRISP, Bruxelles, 2005.

¹⁷⁴ L'Hexagone qui dépense 1,2 % du budget de l'État sur le nucléaire. Chiffres de Philippe Wodka-Gallien, « L'avenir des forces nucléaires françaises vu par le Sénat : rendez-vous 2020 », dans *Revue Défense nationale*, Paris, janvier 2013, p. 107.

¹⁷⁵ « Reaffirming the utility of Nuclear Weapons », in *Parameters*, vol. 42, n°4, Winter-Spring 2013. Cf. également le rapport du *SIPRI Yearbook 2013*.

questionnements autour du futur de la solidarité alliée avec le principe de la double clef autour des bombes américaines B-61 pouvant armer les F-16 belges et leur futur remplaçant. Quand bien même la conditionnalité à acquérir du matériel américain au maintien de cette mission n'est pas totale - les Tornados de fabrication européenne furent adaptés pour pouvoir également porter cette munition spéciale – il n'en reste pas moins vrai que les débats médiatisés en Belgique porte également sur cette problématique. Si la politique nucléaire américaine devait s'infléchir et aboutir à un retour des armes nucléaires de théâtre vers le sanctuaire – ce que la situation dans la Vieille Europe ne prédispose pas actuellement – de toute évidence, la Belgique n'aura aucune difficulté à s'accomoder de l'existence d'une dissuasion intra-européenne française et britannique. Mais ce soutien restera discret, sans apport sur le modèle de la double clef et sera toujours borné par le discours diplomatique national selon lequel l'objectif final du Royaume et des autorités politiques sera de s'associer au principe général d'un désarmement nucléaire complet, généralisé et vérifiable des stocks nucléaires mondiaux.

Conclusion

Après la mise en évidence de l'évolution des interrogations doctrinales françaises et l'argumentaire favorable ou défavorable à la poursuite de la politique nucléaire hexagonale, se pose, au final, la question de déterminer où se situe le curseur dans ce jeu très récent de la légitimation/dé légitimation, tenant compte également des débats doctrinaux du passé où perdurent certaines zones grises autour des charges de faible puissance.

Au vu des argumentaires, nous pouvons considérer que la planification nucléaire française semble protégée, sauf accident ou incident grave en matière de sécurité, de défense ou de sûreté¹⁷⁶. La conférence de presse du président de la République du 5 février 2015 annonce une modernisation de la force de dissuasion nucléaire « autant qu'il est nécessaire et toujours avec le principe de suffisance ». Il s'agit bien de penser à trente ans et au renouvellement de la flotte de SNLE. La posture reste prudente car l'environnement ne prédispose pas à « baisser la garde ». Aussi, la conférence de suivi du TP prévu au printemps 2015 ne devrait pas avancer d'élément majeur en termes de désarmement. De même, les événements russo-ukrainiens auront pour effet de figer les politiques de réduction des potentiels nucléaires de théâtre et effacer toute idée d'un nouveau traité sur les armes nucléaires dites tactiques.

Reste que plusieurs événements internationaux ont mise en avant les thèses abolitionnistes autour d'ONG, de personnalités militaires et politiques et de campagnes de sensibilisation de niveau mondial auquel répondit la thèse « puriste » qui repose sur l'idée que la sécurité n'est pas proportionnelle au nombre réduit d'armes nucléaires.

En outre, la mise en évidence des risques sanitaires et environnementaux autour des conséquences de l'emploi des armes nucléaires pourrait, à terme, imposer aux puissances nucléaires en général et à la force nucléaire française un effort de pédagogie doctrinale tout autant qu'une intensification des recherches/développements sur une réduction de puissance des charges embarquées associée éventuellement à une plus grande capacité de perforation. Toute autre formule de contestation que celle relative aux effets environnementaux et qui reposent sur des critères objectifs restera lettre morte. Les critiques dites idéologiques seront rapidement contournées, minimisées ou contrecarrées par des arguments reposant sur le principe de précaution et la réalité géopolitique actuelle et à termes prévisibles.

A l'examen, nous avons déjà pu considérer que la dissuasion nucléaire française repose sur un certain nombre d'invariances, de socles conceptuels et d'éléments de base formant le corps de conviction politique et doctrinale¹⁷⁷, tout en subissant un certain nombre de coups de boutoir idéologique, doctrinal, corporatiste et budgétaire.

¹⁷⁶ Pour une description de l'argumentaire sur le soutien au concept de dissuasion nucléaire, cf. Bruno Tertrais, Défense et illustration de la dissuasion nucléaire, *Recherches & documents*, n°5, FRS, Paris, 2011 ; audition de Bruno Tertrais, Commission de la défense nationale et des forces armées, Assemblée nationale, Paris, 28 janvier 2014 ; Bruno Tertrais, « La dissuasion nucléaire : quelle légitimité ? », *Diplomatie*, n°17, Areion, Paris, octobre-novembre 2013, pp. 80 et sv.

¹⁷⁷ André Dumoulin, *Histoire de la dissuasion nucléaire*, Argos, Paris, 2012 ; André Dumoulin et Christophe Wasinski, « Justifier l'arme nucléaire. Le cas français pendant les années 1990 », dans *Études internationales*, volume XLI, université Laval, Québec, mars 2010.

Nonobstant, le discours de la dissuasion française devra à l'avenir reposer sur une clarification doctrinale adaptée et sur une pédagogie renouvelée. Il y va de sa crédibilité et de son soutien, y compris dans le relationnel franco-britannique. Une condition finale étant aussi qu'au-delà du principe de précaution empêchant encore d'imaginer son effacement sans risque dans le monde incertain qui est le nôtre, le discours de la dissuasion doit rester « pur » et de stricte suffisance dans ses moyens de persuasion.

Il s'agira probablement de naviguer dans un champ argumentaire balancé - entre les lobbies nucléaires au sein de l'armée française et d'autres groupes de militaires et de civils prêts à voir s'effacer ou réduit cette puissance spécifique - et qu'a bien illustré le général Bentégeat : « Il n'y a aucune raison de s'agenouiller devant le « dieu nucléaire », pas plus d'ailleurs qu'il n'y en a de le répudier définitivement pour des raisons tenant à la foi »¹⁷⁸.

Aussi, dans un paysage aussi complexe où s'entrecroisent prolifération du seuil, montée en puissance de toute la gamme nucléaire du tactique au stratégique (Pakistan, Inde), développements techniques de contournement (missiles de croisière, systèmes hypervélocité) et conséquences de l'usage de l'arme sale, l'urgence pourrait être de réfléchir la doctrine parallèlement au maintien d'une flexibilité des outils faisant la crédibilité du discours de la dissuasion. Vaste programme. Le socle français est réaffirmé et verrouillé mais le débat reste à venir.

¹⁷⁸ Audition du général (2S) Henri Bentégeat, sur la dissuasion nucléaire, Commission de la défense nationale et des forces armées, Compte rendu, Assemblée nationale, Paris, 9 avril 2014.

Annexe 1: Les thèmes des quatre stratégistes

Thèmes	Ailleret (1907-1968)	Beaufre (1902-1975)	Gallois (1911-2010)	Poirier (1918-2013)
Champ nucléaire couvert	Technique appliquée Méthode de raisonnement tactique	Formalisation théorique de la stratégie	Interface entre stratégie et politique	Formalisation théorique de la stratégie
Utilisation du cadre historique pour la démonstration	Oui	Oui	Oui	oui
Arme d'origine des stratégistes	Armée de terre	Armée de terre	Armée de l'air	Armée de terre
Expérience OTAN durant la carrière	oui	oui	oui	non
Thèse principale partagée	A l'ère nucléaire, la seule défense du pays doit passer par la menace de représailles, non par la frappe préventive, la défense passive et les anti-missiles	A l'ère nucléaire, la seule défense du pays doit passer par la menace de représailles, non par la frappe préventive, la défense passive et les anti-missiles	A l'ère nucléaire, la seule défense du pays doit passer par la menace de représailles, non par la frappe préventive, la défense passive et les anti-missiles	A l'ère nucléaire, la seule défense du pays doit passer par la menace de représailles, non par la frappe préventive, la défense passive et les anti-missiles
Vision particulière	« Un système de défense qui ne soit dirigé contre personne, mais mondial et tous azimuts , qui ait la puissance maximum permise par ses ressources nationales et qui, manié avec autant de sang-froid que de détermination, devrait, par la dissuasion, lui permettre d'échapper à certaines grandes guerres... » « L'arme nucléaire, arme bon marché »	« La dissuasion repose sur un facteur matériel... et un facteur psychologique beaucoup plus important et beaucoup plus impondérable ». « Il est indispensable que ce niveau NDLR : classique) soit rendu complètement solidaire du niveau nucléaire par la menace d'emploi des armes atomiques tactiques ».	« Une certaine égalité peut être établie entre les peuples. En matière de défense et de sécurité, il ne peut plus y avoir de nations fortes et de nations faibles » (=pouvoir égalisateur de l'atome) « A l'agresseur potentiel, il faut que les représailles apparaissent inéluctable » (=crédibilité politique et technique)	« Il importe de distinguer rigoureusement la stratégie de dissuasion et celle de défense active qui suivrait son échec ; d'éviter le glissement qui trop souvent intègre la seconde dans la première »
Objectif stratégique visé chez l'adversaire	Anti-cités	Anti-cités	Anti-cités (=« œuvres vives »)	Anti-cités (=« substance même » de l'adversaire)
Partage du risque nucléaire	Non	Oui	Non	non

Annexe 2 : L'école « opératoire » de Jacques Baumel

« Le monde est entré depuis quelques années dans la deuxième ère nucléaire selon le général Poirier. Tandis que, pour les uns, il ne saurait être question de toucher à la doctrine nucléaire officielle, élaborée il y a trente ans dans un contexte géostratégique de guerre froide, pour d'autres, il paraît impossible d'en rester à notre posture officielle qui ne correspond plus à la période actuelle. Aux frappes massives anti-cités de missiles lourds d'hier, devront s'ajouter des armes nucléaires d'un nouveau type, plus précises, plus souples d'emploi et capables de frapper des cibles militaires avec le minimum d'effets collatéraux.

Il nous faut réadapter notre dissuasion aux nouvelles menaces susceptibles de venir aussi bien du Sud que de l'Est, dans un monde où la prolifération aura fait naître de nouveaux États nucléaires dont les dirigeants n'obéiront probablement pas aux règles de rationalité d'emploi qui ont prévalu jusqu'à aujourd'hui. Notre concept actuel, n'en déplaise aux gardiens intransigeants du temple, fondé sur les frappes anti-cités, l'ultime avertissement et la distinction entre stratégique et préstratégique, doit évoluer.

La redéfinition de notre politique s'impose, fondée sur une plus grande précision de nos armes et la sélectivité de leurs effets. La France ne peut accepter aucune perte de crédibilité, d'efficacité, d'indépendance ou de suffisance en ce qui concerne sa force de dissuasion nucléaire.

Quel est le seuil de suffisance à préserver? C'est celui où notre force ne risque pas d'être décapitée par une frappe préventive adverse et que, par ailleurs, elle soit certaine d'atteindre les cibles essentielles de l'adversaire. (...)

Le problème alarmant de la dissémination et des risques de prolifération nucléaire (...) doit nous amener à réfléchir sur notre propre posture de défense. Il serait déraisonnable en cette fin de siècle de ne pas envisager un ensemble de dispositions de nature et de gravité différentes qui ne mettraient pas nécessairement en cause nos intérêts vitaux, mais qui pourraient peser sur nos intérêts fondamentaux. Le choix entre ces deux termes est essentiel: nous devons réfléchir non pas à maintenir purement et simplement une doctrine nucléaire qui a fait ses preuves, mais nous devons la maintenir en l'adaptant aux circonstances nouvelles et, probablement, en la diversifiant en fonction des scénarios possibles. Sur ce point, force est de regretter que les deux scénarios (2 et 6) définis par le Livre blanc [sur la Défense, 1994] ne tirent pas suffisamment les conséquences de l'ensemble des cas de figure qu'il examine.

Le principe de la dissuasion du faible au fort, qui a fait ses preuves, traduit une hypothèse que l'on a quelques difficultés à considérer comme crédible aujourd'hui. A l'époque où cette notion a été définie, nous étions le faible et l'Union soviétique était le fort. Aujourd'hui, des situations nouvelles peuvent apparaître dans lesquelles nous serions plutôt les forts face à des faibles dangereux. Des solutions doivent être recherchées pour tenter d'apporter une réponse à ce nouveau cas de figure. L'atome peut y contribuer sans être la seule réponse, car peut-être suffira-t-il d'y répondre par des moyens conventionnels. Mais dans certains cas, les moyens conventionnels pourraient ne pas suffire et il faudrait, tôt ou tard, se résigner à envisager l'utilisation de moyens nucléaires.

Cette riposte adaptée à des menaces nouvelles mettant en œuvre des moyens binaires, conventionnels et nucléaires, impose évidemment que soit précisée la posture française.

Quoi qu'en disent les partisans de la doctrine officielle dite anti-cités, qui vise à menacer une ville ou un ensemble de villes pour obtenir que l'adversaire renonce à la menace qu'il exerce sur nous, il semble devenu impossible aujourd'hui d'imaginer qu'une attaque nucléaire de notre part puisse être dirigée contre Moscou, Saint-Pétersbourg, Alger, Bagdad ou Tripoli, attaque qui pourrait rayer ces villes de la carte du monde. La crédibilité de ce discours, puisque le nucléaire est avant tout un discours, pourrait s'amenuiser dangereusement. En effet, la nature même de la menace qui pourrait s'exercer contre le territoire français de la part de ce type de puissance n'appelle plus une telle riposte. Il faut donc faire évoluer notre stratégie vers un nouveau concept qui ne pourrait reposer que sur le principe de frappes chirurgicales d'avertissement limitées et très précises, opérées avec des moyens conventionnels ou nucléaires contre des cibles militaires. Nous devons être capables à l'avenir de détruire en une seule fois, et sans dommages collatéraux pour la population civile, une base militaire importante ou une batterie de missiles qui menaceraient une ville française. En termes clairs, il s'agit pour nous, face aux situations de demain, de maintenir notre doctrine fondamentale anti-cités mais en y ajoutant éventuellement une réflexion sur une doctrine anti-cibles ou anti-sites militaires. En aucun cas, il ne s'agit de remettre en cause la doctrine qui est la nôtre depuis trente ans, mais si l'on veut être lucide, il faut envisager la possibilité d'adapter cette doctrine à certains cas de figure qui n'existaient pas hier.

Cet élargissement de notre doctrine suppose un réajustement complet des moyens dont nous disposons.

En premier lieu, pour mettre au point les armes nucléaires du futur dont nous aurons besoin, la reprise des essais nucléaires me semble indispensable. A une force de dissuasion fondée sur des systèmes d'armes extrêmement lourds et complexes, tels que ceux que nous possédons aujourd'hui, il faudra substituer des moyens très mobiles, capables de frapper avec une précision extrême des cibles très ponctuelles. Ces armes-là, nous ne les possédons pas aujourd'hui. Pour y parvenir, nous avons à réaliser d'énormes progrès techniques et scientifiques qui devraient nous conduire inévitablement à des sacrifices financiers importants si nous souhaitons que notre pays reste une puissance nucléaire crédible au début du troisième millénaire. Autant dire que le problème posé par la suspension unilatérale de nos expérimentations est, sur le plan de cette évolution de notre concept, une véritable bombe à retardement allumée par l'actuel Président de la République [François Mitterrand] sous les pas de son successeur.

En second lieu, le problème de la défense antimissiles devra être, qu'on le veuille ou non, pris en compte dans les années à venir. Compte tenu des défenses accrues des adversaires potentiels, qui sont une réalité, nous devons faire un effort supplémentaire sur la précision de nos armes et sur la sélectivité de leurs effets. Mais on ne peut pas passer sous silence notre propre vulnérabilité, à terme mais pas dans l'immédiat, face à des attaques de missiles balistiques rustiques ».

Source : Baumel (Jacques), Avis n° 1563 présenté au nom de la Commission de la Défense nationale et des forces armées sur le projet de loi de finances pour 1995, Paris, Assemblée nationale, tome IV, Défense, dissuasion nucléaire », 5 octobre 1994, pp. 16-19 (extraits).

Annexe 3 : Types de charges nucléaires françaises (1963 – 2015)

Tête	Vecteur	Puissance	Période de service et retrait
AN11	Bombe à gravitation sur <i>Mirage IV</i>	60 Kt	De 1963 à 1973
AN22	Bombe à gravitation sur <i>Mirage IV</i>	70 Kt	De 1967-1988
AN51	Missile <i>Pluton</i>	deux versions (10 et 25 Kt)	De 1974 et 1993
AN 52	Bombe à gravitation sur <i>Super Etendard</i> , <i>Mirage IIIE</i> et <i>Jaguar A</i>	25 Kt	De 1972 (<i>Mirage IIIE</i>), 1974 (<i>Jaguar A</i>) et 1979 (<i>Super Etendard</i>) à 1991
MR31	Missiles SSBS S-2 (Albion)	130 Kt	De 1971 à 1983
MR41	Missiles MSBS M-1 et M-2 des SNLE classe <i>Le Redoutable</i>	500 Kt	De 1971 à 1979
TN60	Missiles MSBS M-20 des SNLE à partir de <i>L'Indomptable</i>	1 Mt	De 1976 à 1990 (MSBS)
TN61	Missiles SSBS S-3 (Albion)	1 Mt	De 1982 à 1996
TN61	Missiles MSBS M-20 des SNLE	1 Mt	De 1978 à 1993
TN70	Missiles MSBS M-4 des SNLE (<i>L'Inflexible</i>)	150 Kt	De 1985 à 1997
TN71	Missiles MSBS M-4 des SNLE (refonte <i>Le Tonnant</i> , etc.)	150 Kt	De 1987 à 2003
TN75	Missiles MSBS M-45 prévus pour le SNLE classe <i>Le Triomphant</i>	100 KT (MIRV et mono-têtes)	à partir de 1996
TN80	Missiles ASMP (sur <i>Mirage IV-P</i>)	100 à 300 Kt	De 1986 à 1996
TN81	Missiles ASMP (sur <i>Super Etendard</i> et <i>Mirage 2000 N</i>)	100 à 300 Kt (+explosifs "insensibles")	De 1988 (<i>Mirage 2000N</i>) et 1989 (<i>Super Etendard</i>) à 2007
TN90	Missiles <i>Hadès</i> (sous cocon avant retrait)	Charges variables (5-20 et 80 Kt)	De 1992 à 1996
TN100	Missiles MSBS M-5 et missile air-sol ASLP	300 Kt	projets annulés
TN75	Missiles MSBS M-51.1	charges variables (MIRV et mono-têtes)	A partir de 2010
TNO	Missile MSBS M-51.2	charges variables (MIRV et mono-têtes)	2016

TNA	Missile MSBS M-51.3	Portée accrue et capacités de pénétration renforcée (réalisation en cours)	2014 (décision d'engagement de réalisation)
	Missiles air-sol ASMP-Plus (ASMP-A pour Amélioré) sur <i>Rafale Marine F-3</i> , <i>Rafale Air F-3</i> et <i>Mirage 2000N K3</i> .	Charges réglables? (tête réalisée entièrement à partir de la simulation)	A partir de 2008 (rénovation à mi-vie en 2022 pour adaptation aux anti-missiles)
	ASN-4G	Remplacement de l'ASMP-A vers de l'hypervélocité (mach 7/8) (étude en cours)	2035
	SNLE 3Génération (Futur Moyen Océanique de Dissuasion/FMOD)	Étude en amont lancée par la DCNS	2035

Avertissement : Les puissances sont des estimations. Certaines dates restent sujettes à caution vu les contradictions entre les sources et parfois même dans un même support d'information.

Sources: Discours de Jean-Yves Le Drian, Colloque pour les 50 ans de la dissuasion, Ecole militaire, Paris, 20 Discours de Jean-Yves Le Drian, Colloque pour les 50 ans de la dissuasion, Paris, 20 novembre 2014 ; Jean-Paul Hébert, Mutation du système français de production d'armement: la fin d'une régulation administrée, thèse de doctorat, Grenoble, 21 décembre 1993, p. 227 ; British, French and Chinese Nuclear Weapons, Nuclear Weapons Databook, NRDC, 1994; Sipri Yearbook 1995; Air Fan, octobre 1993 ; Le Monde, 22 et 25 février 1996 ; Rapports de l'Assemblée nationale et du Sénat ; Collectif, Le Pluton vu par ses artisans, Paris, 1998 ; Yves Le Baut, Les essais nucléaires français, Bruylant, Bruxelles, 1996 ; Jean-Damien Pô, Les moyens de la puissance. Les activités militaires du CEA (1945-2000), Ellipses, Paris, 2001 ; www.obsarm.org; The Bulletin of the Atomic Scientists, juillet-août 2005 ; André Dumoulin, « La dissuasion. Histoire du nucléaire militaire français », Histoire et stratégie n°10, Areion, Paris, avril-juin 2012.

Annexe 4 : Message du Pape François à Sébastien Kurtz, Président de la conférence de Vienne de décembre 2014

« Les armes nucléaires sont un problème mondial, qui affecte toutes les nations, et qui ont un impact sur les générations futures, comme sur la planète qui est notre maison. Il faut une éthique globale si nous voulons réduire la menace nucléaire et travailler pour le désarmement nucléaire. Aujourd'hui plus que jamais, l'interdépendance technologique, sociale et politique, exige de toute urgence une éthique de la solidarité (cf. Jean-Paul II, *Sollicitudo rei socialis*, 38), qui encourage les peuples à travailler ensemble pour un monde plus sûr et pour un avenir qui soit toujours plus enraciné dans les valeurs morales et la responsabilité à l'échelle mondiale.

Les conséquences humanitaires des armes nucléaires sont prévisibles et planétaires. Bien que l'accent soit souvent mis sur le potentiel de l'arme nucléaire pour la destruction de masse, il faut accorder plus d'attention à la "souffrance inutile" provoquée par leur utilisation. Les codes militaires et le droit international, entre autres, condamnent depuis longtemps les personnes qui infligent des maux superflus et souffrances inutiles. Si une telle souffrance est interdite au cours de la guerre conventionnelle, elle devrait d'autant plus être interdite dans un conflit nucléaire. Certains parmi nous sont victimes de ces armes; ils nous mettent en garde afin de ne pas commettre les mêmes erreurs irréparables, qui ont décimé les populations et la création. J'adresse mes salutations chaleureuses aux Hibakushas, ainsi qu'aux autres victimes des essais d'armes nucléaires qui sont présents à cette réunion. Je les encourage tous à être des voix prophétiques, appelant la famille humaine à une appréciation plus profonde de la beauté, l'amour, la coopération et la fraternité, tout en rappelant au monde les risques des armes nucléaires qui ont le potentiel de nous détruire, ainsi que la civilisation.

La dissuasion nucléaire et la menace de destruction mutuelle assurée ne peuvent pas servir de base à une éthique de la fraternité et de la coexistence pacifique entre les peuples et les États. Les jeunes d'aujourd'hui et de demain méritent beaucoup plus. Ils méritent un ordre mondial pacifique fondé sur l'unité de la famille humaine, fondé sur le respect, la coopération, la solidarité et la compassion. Il est temps de contrer la logique de la peur par l'éthique de la responsabilité, et ainsi de favoriser un climat de confiance et de dialogue sincère.

Les dépenses consacrées aux armes nucléaires dilapident la richesse des nations. Donner la priorité à ces dépenses est une erreur et un gaspillage des ressources, qui seraient beaucoup mieux investies dans les domaines du développement humain intégral, de l'éducation, de la santé et de la lutte contre l'extrême pauvreté. Lorsque ces ressources sont gaspillées, les pauvres et les faibles qui vivent en marge de la société en paient le prix.

Le désir de paix, de sécurité et de stabilité est l'une des aspirations les plus profondes du cœur humain, étant enracinée dans le Créateur qui fait de tous les peuples des membres de l'unique famille humaine. Ce désir ne peut jamais être satisfait par les seuls moyens militaires, et encore moins par la possession d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. La paix « ne se borne pas seulement à assurer l'équilibre de forces

adverses ; elle ne provient pas non plus d'une domination despotique » (Gaudium et Spes, 78). La paix doit être construite sur la justice, le développement socio-économique, la liberté, le respect des droits humains fondamentaux, la participation de tous dans les affaires publiques et la construction de la confiance entre les peuples. Le pape Paul VI a résumé cela ainsi dans son encyclique *Populorum Progressio* : « Le développement est le nouveau nom de la paix » (76). Il nous incombe d'adopter des mesures concrètes qui favorisent la paix et la sécurité, tout en restant toujours conscients des limites des approches à court-terme des problèmes de sécurité nationale et internationale. Nous devons être profondément engagés à renforcer la confiance mutuelle, car seule la confiance peut permettre d'établir la paix véritable et durable entre les nations (cf. Jean XXIII, *Pacem in terris*, 113).

Dans le cadre de cette Conférence, je tiens à encourager le dialogue sincère et ouvert entre les parties internes à chaque État nucléaire, entre les différents États nucléaires, et entre les États nucléaires et les États non-nucléaires. Ce dialogue doit être inclusif, impliquant les organisations internationales, les communautés religieuses et la société civile, et orienté vers le bien commun et non vers la protection des intérêts acquis. « Un monde sans armes nucléaires » est un objectif partagé par toutes les nations et dont les dirigeants du monde se font les porte-paroles. C'est aussi l'aspiration de millions d'hommes et de femmes. L'avenir et la survie de la famille humaine repose sur la mise en marche vers cet objectif en s'assurant qu'il devienne une réalité.

Je suis convaincu que le désir de paix et de fraternité, profondément enraciné dans le cœur humain, portera ses fruits de manière concrète pour assurer que les armes nucléaires soient interdites une fois pour toutes, au bénéfice de notre « maison commune ». La sécurité de notre avenir dépend de la sécurité pacifique des autres, car si la paix, la sécurité et la stabilité ne sont pas établies à l'échelle mondiale, elles ne sont d'aucun bénéfice. Individuellement et collectivement, nous sommes responsables du bien-être présent et futur de nos frères et sœurs. J'espère vivement que cette responsabilité façonnera nos efforts en faveur du désarmement nucléaire, car un monde sans armes nucléaires est vraiment possible.

Bibliographie

Pour l'essentiel, les travaux, études et ouvrages cités ci-dessous ne recourent pas les références des notes de bas de page. Ils sont plutôt une sélection d'œuvres souvent incontournables à consulter pour appréhender le champ d'étude particulier qu'est la dissuasion nucléaire française depuis ses origines jusqu'à nos jours. Consultation utile pour appréhender les débats actuels et penser les scénarios du futur.

AILLERET (Charles), *L'aventure atomique française*, Grasset, Paris, 1968.

ARON (Raymond), *Paix et guerre entre les nations*, Calmann-Lévy, Paris, 2001 (dernière édition).

BAER (Alain) et autres, *Demain, l'ombre portée de l'arme nucléaire. L'arme nucléaire française en question*, Les Cahiers du CREST, La Documentation française, Paris, 1996.

BAYLIS (John) & GARNETT (John) (dir.), *Makers of Nuclear Strategy*, Pinter Publishers, Londres, 1991.

BONIFACE (Pascal), *Contre le révisionnisme nucléaire*, Ellipses-IRIS, Paris, 1994.

BONIFACE (Pascal), *Repenser la dissuasion*, éditions de l'aube, Paris, 1997

BONIFACE (Pascal), *Vive la bombe – Eloge de la dissuasion nucléaire*, Edition n°1, Paris, 1992.

BONIFACE (Pascal), « French Nuclear Strategy and European Deterrence: Les Rendez-vous Manqués », *Contemporary Security Policy*, vol. 17, n°2, août 1996.

BORTOLIN (Aurélia), *Risques, menaces, et dissuasion nucléaire française*, L'Harmattan, Paris, 2003.

BOZO (Frédéric), « La France, l'OTAN et l'avenir de la dissuasion en Europe », *Politique étrangère*, Paris, 1991.

CHALIAND (Gérard) & BLIN (Arnaud), *Dictionnaire de stratégie Militaire*, Perrin, Paris, 1998.

CHALIAND (Gérard), *Anthologie mondiale de la stratégie*, Robert Laffont, Paris, 1990.

COHEN (Samy), *Mitterrand et la sortie de la guerre froide*, PUF, Paris, 1998.

COUTAU-BEGARIE (Hervé), *Traité de stratégie*, Economica/I.S.C., Paris, 1999.

CUMIN (David), *L'arme nucléaire française devant le droit international et le droit constitutionnel*, Centre lyonnais d'études de sécurité internationale et de défense, Université Lyon III, 2005.

DAVID (Dominique), *La politique de défense de la France. Textes et documents*, FEDN, Paris, 1989.

DELMAS (Philippe), *Le bel avenir de la guerre*, Gallimard, Paris, 1995.

- DELPECH (Thérèse), L'Héritage nucléaire, Complexe, Bruxelles. 1997.
- DUMOULIN (André) (dir.), France-OTAN. Vers un rapprochement doctrinal ?, Bruylant, Bruxelles, 2006.
- DUMOULIN (André), L'avenir du nucléaire militaire, Problèmes politiques et sociaux n°854, La Documentation française, Paris, 16 mars 2001.
- DUMOULIN (André), Les armes nucléaires et l'identité européenne de défense, Direction générale des études, document de travail, série politique W-22, Parlement européen, Luxembourg, 1996.
- DUMOULIN (André), Histoire de la dissuasion nucléaire, Argos, Paris, 2012.
- DUVAL (Marcel) et MONGIN (Dominique), Histoire des forces nucléaires françaises depuis 1945, PUF, Paris, 1993.
- FREEDMAN (Lawrence), The Evolution of Nuclear Strategy, The MacMillan Press, Londres, 1981.
- GALLOIS (Pierre), Stratégie de l'âge nucléaire, Calmann-Lévy, Paris, 1960.
- GAUTIER (Louis), Mitterrand et son armée – 1990-1995, Grasset, Paris, 1999.
- GAUTIER (Louis), Face à la guerre, La Table ronde, Paris, 2006.
- GERE (François), La prolifération nucléaire, PUF, Paris, 1995.
- GRAND (Camille), A French Nuclear Exception?, The Henry L. Stimson Center, Occasional Paper n°38, janvier 1998.
- HAGLUND (David G.), « France's Nuclear Posture: Adjusting to the Post-Cold War Era », Contemporary Security Policy, vol. 16, n°2, août 1995.
- HEUSER (Beatrice), NATO, Britain, France and the FRG - Nuclear Strategies and Forces for Europe, 1949-2000, MacMillan Press Ltd., Londres, 1999.
- HEUSER (Béatrice), Nuclear Strategies and Forces for Europe (1949-2000), Mac Millan Press Ltd, Londres, 1997.
- JOXE (Alain), Le cycle de la dissuasion (1945-1990) – essai de stratégie critique, La découverte/FEDN, Paris, 1990.
- KEIN (Jean) et MONTBRIAL (Thierry de), Dictionnaire de stratégie, PUF, Paris, 2000.
- KOHL (Wilfrid L.), French Nuclear Diplomacy, Princeton University Press, Princeton, 1971.
- LE BAUT (Yves) (dir.), Les essais nucléaires français, Bruylant, Bruxelles 1996.
- LELLOUCHE (Pierre) (préface de), La paix nucléaire - Simulations et réalités, Opinion Publique/Editions Patrick Banon, Paris, 1995.
- LELLOUCHE (Pierre) et autres, La France et les bombes. Les défis de la prolifération des armes de destruction massive, Les Documents d'information de l'Assemblée nationale, Paris, décembre 2000.
- MALIS Christian, Raymond Aron et le débat stratégique français 1930-1966, Economica, Paris, 2005.
- MENDL (Wolf), Deterrence and Persuasion – French nuclear armament in the context of national policy, 1945-1969, Faber & Faber, Londres, 1970.
- MONGIN (Dominique), La bombe atomique française 1945-1958, Bruylant-LGDJ, Bruxelles, 1997.

- PAC (Henri), *Le droit de la défense nucléaire*, PUF/QSJ, Paris, 1989.
- PARET (Peter) (dir.), *Makers of Modern Strategy (from Machiavelli to the Nuclear Age)*, Clarendon Press, Oxford, 1986.
- PARMENTIER (Guillaume), *Le retour de l'histoire – Stratégie et relations internationales pendant et après la Guerre froide*, Complexe, Bruxelles, 1993.
- PASCALLON (Pierre) (dir.), *Quel avenir pour la dissuasion nucléaire française?*, Bruylant, Bruxelles, 1996.
- PASCALLON (Pierre), *Quelle politique de défense pour la France à l'aube du XXIe siècle ?*, L'Harmattan, Paris, 2001.
- PASCALLON (Pierre) et PARIS (Henri)(dir.), *La dissuasion nucléaire française en question(s)*, L'Harmattan, Paris, 2006.
- PÔ (Jean-Damien), *Les moyens de la puissance. Les activités militaires du CEA (1945-2000)*, Ellipses, Paris, 2001.
- POIRIER (Lucien), *Des stratégies nucléaires*, Hachette, Paris, Bruxelles, 1977.
- POIRIER (Lucien), *La crise des fondements*, Economica/ISC, 1994, Paris.
- POIRIER (Lucien), *Essais de stratégie théorique*, Cahiers Les Sept Epées n°22, FEDN, Paris, 1983.
- POIRIER (Lucien) et GERE (François), *La réserve et l'attente. L'avenir des armes nucléaires françaises*, Economica, Paris, 2001.
- QUEREL (Philippe), *Vers une marine atomique. La marine française (1945-1958)*, Bruylant-LGDJ, Bruxelles, 1997.
- RUIZ PALMER (Diego A.), *French Strategic Options in the 1990's*, Adelphi Papers, n°260, IISS, Londres, été 1991.
- SCHMITT (Burkard)(dir.), *Nucléaire, le retour du grand débat*, Cahiers de Chaillot n°48, Institut d'Etudes de sécurité, Union de l'Europe occidentale, Paris, juillet 2001.
- TERTRAIS (Bruno), *L'arme nucléaire après la guerre froide*, Economica/CREST, Paris, 1994.
- TERTRAIS (Bruno), « La dissuasion nucléaire française après la guerre froide : continuité, ruptures, interrogations », *Annuaire français de relations internationales*, Bruylant, Bruxelles, 2000.
- TERTRAIS (Bruno), *Nuclear Policies in Europe*, Adelphi Papers, n°327, IISS, Londres, 1999.
- VAISSE (Maurice) (dir.), *La France et l'atome – Etudes d'histoire nucléaire*, Bruylant, Bruxelles, 1994.
- THELERI (Marc), *Initiation à la force de frappe française 1945-2010*, Stock, Paris, 1997.
- YOST (David), « Nuclear Debates in France », *Survival*, vol. 36, n°4, Londres, hiver 1994-1995.
- ZADRA (Robert), *L'intégration européenne et la dissuasion nucléaire après la guerre froide*, Cahiers de Chaillot n°5, Institut d'Etudes de Sécurité, Union de l'Europe Occidentale, Paris, Novembre 1992.
- ZORGBIBE, *Textes de stratégie nucléaire*, PUF/QSJ, Paris, 1993.

-Collectif, L'aventure de la bombe. De Gaulle et la dissuasion nucléaire 1958-1969, Plon, Paris, 1985.



Royal Higher Institute for Defence
Center for Security and Defence Studies
30 Renaissance Avenue
1000 Brussels